

2020/2021

Analyse des besoins sociaux CCAS de GASSIN



AVANT PROPOS

Le CCAS de Gassin a le plaisir de vous présenter l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) de la Commune de Gassin du mandat 2020-2026.

Cette version met en lumière les atouts et faiblesses du territoire gassinois sur autant de thématiques que la santé, la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la famille, l'âge et le handicap, la précarité ou encore l'emploi.

Ces données doivent nous permettre d'apporter les correctifs de l'action publique locale et d'approfondir les pistes de réflexion au bénéfice d'une action globale de cohésion sociale sur notre territoire.

Nous avons souhaité affirmer tout l'intérêt que cette démarche d'ABS représente pour Gassin. Elle permet de moderniser notre façon de travailler. Si l'on veut répondre à notre mission de contributeur du « Bien vivre ensemble », il ne faut pas être sur la défensive.

Mais plutôt avoir une méthode, faire partager cet état d'esprit et la respecter soi-même : considérer les dysfonctionnements mis en lumière à l'issue de ce diagnostic comme une remise en cause salutaire.

En ce sens, la démarche nous offre de multiples pistes de travail à tous et notamment nous, élus locaux. Si nous pouvons aujourd'hui vous présenter cette version de l'ABS, c'est grâce à la participation des nombreux partenaires de la démarche.

Rappelons que la qualité essentielle de l'Analyse des Besoins Sociaux Gassinoise réside dans les contributions multiples des acteurs de la vie locale qui viennent enrichir le document et permettent d'en faire l'outil de diagnostic et d'analyse de référence à l'échelle locale. Sur le fond, cette analyse démontre que Gassin voit accroître sa population et constate des limites d'accès à des services de proximité. Le rôle des services publics consiste à réajuster régulièrement leurs actions et services, pour faire face à l'évolution de notre société et infléchir les tendances constatées.

Ainsi, si les nombreux atouts de notre commune valorisent l'attractivité de notre territoire, d'autres chiffres doivent nous interpeller et nous faire agir. C'est dans cet état d'esprit que doivent être construits les projets sociaux de demain. Et gardons bien en mémoire que la solidarité au quotidien est une richesse humaine que nous devons entretenir. Et cela, quelle qu'en soit la raison.

Sommaire

I.	LA DEMARCHE DE L'ABS	5
A.	Définition de l'ABS	6
B.	Besoins et attentes, quelle différence ?	9
C.	Quelle méthodologie d'enquête ?	10
II.	PORTRAIT GLOBAL DU TERRITOIRE	11
A.	Situation géographique	12
B.	L'un des plus beaux villages de France	14
C.	Situation démographique	15
1.	Situation démographique	15
2.	Une population vieillissante	16
3.	Caractéristiques des familles	17
III.	LA VISION SOCIALE DU TERRITOIRE	18
A.	Pauvreté et précarité	19
1.	Une commune aisée avec des contrastes sociaux et une précarité plus marquée pour certaines populations	19
2.	Bénéficiaires des principaux minima sociaux	22
B.	Santé et handicap	25
1.	Santé	25
2.	Handicap	30
C.	LOGEMENT ET HABITAT	37
1.	Parc privé	37
2.	Parc social	40
3.	Bénéficiaires d'aide au logement	45
4.	Logements indignes/insalubres	46
5.	Les chiffres du CCAS	46
IV.	ZOOM SUR LES PUBLICS CIBLES	48
A.	Enfance / Jeunesse	49
1.	Evolution démographique	49
2.	Modes de garde et scolarisation	50
3.	Enfance/Jeunesse	54
B.	Personnes âgées	58
1.	Démographie	58

2.	Maintien à domicile	59
3.	Hébergements	62
C.	Public suivi par les services sociaux (CCAS, UTS, ...)	65
1.	Règles générales	65
2.	Bénéficiaires des aides sociales du CCAS en 2019/2020	66
3.	Public suivi par les services sociaux du Département (UTS).....	68

I. LA DEMARCHE DE L'ABS



A. Définition de l'ABS

➤ La traduction d'un nouveau modèle d'intervention

Historiquement, l'action sociale communale est basée sur la prise en compte des besoins individuels avec, d'une part, la mise en œuvre des droits à travers l'aide sociale légale et, d'autre part, la définition de l'action sociale « facultative » au regard des orientations politiques des élus.

La démarche d'ABS s'inscrit dans une logique plus transversale, favorisant le partenariat et l'implication des usagers, où les projets reposent sur une bonne connaissance de la population ainsi qu'une vision globale et territorialisée.

Textes de référence

- Décret n°95-562 du 6 mai 1995 relatif aux centres communaux et intercommunaux d'action sociale.
- Décret n°2016-824 du 21 juin 2016 relatif aux missions des centres communaux et intercommunaux d'action sociale.

Malgré un cadre réglementaire imprécis, il s'agit bien :

- d'une mission obligatoire pour tous les CCAS
- d'un diagnostic qui concerne l'ensemble de la population du territoire

➤ Un diagnostic qui concerne l'ensemble de la population du territoire

Le décret du 6 mai 1995 précise que l'analyse doit couvrir les besoins de « *l'ensemble de la population qui relève [du CCAS], et notamment de ceux des familles, des jeunes, des personnes âgées, des personnes handicapées et des personnes en difficulté* ». A noter que le décret du 21 juin 2016 fait disparaître la mention aux publics du texte et n'évoque plus que «

l'ensemble de la population du territoire de leur ressort ».

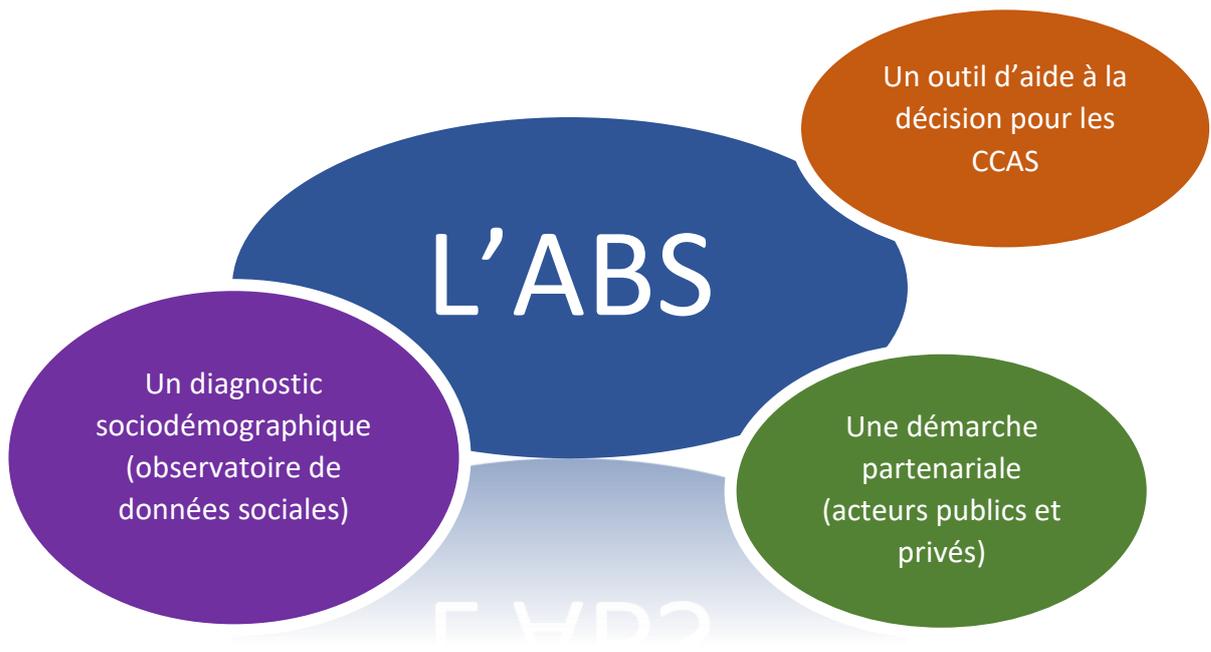
➤ **Une obligation pour tous les CCAS**

Le décret du 21 juin 2016 conserve l'obligation de l'analyse des besoins sociaux mais modifie la fréquence à laquelle elle doit être réalisée. Auparavant produite annuellement, l'ABS doit aujourd'hui être réalisée « *au cours de l'année civile qui suit chaque renouvellement général des conseils municipaux* » et faire l'objet d'un rapport présenté au conseil d'administration.

Les années suivantes, des analyses complémentaires sans caractère obligatoire peuvent être communiquées au conseil d'administration lors du débat d'orientation budgétaire.

ENJEUX DE L'ABS
<ul style="list-style-type: none">• Vision globale des besoins réels de la population de Gassin• Meilleure prise en compte de la spécificité locale dans l'élaboration de l'action sociale de la commune• Articulation entre la commune, le CCAS et les autres intervenants• Positionnement du CCAS comme initiateur d'une stratégie sociale globale

SES OBJECTIFS
<ul style="list-style-type: none">• Evaluer l'offre existante sur le territoire et les actions conduites par les différents acteurs sociaux• Fixer les objectifs et les actions à entreprendre pour répondre de manière rationnelle aux besoins (présents et à venir) de la population• Développer une veille sociale sur le territoire



L'ABS du CCAS de Gassin est **généraliste**.

Elle vise donc à :

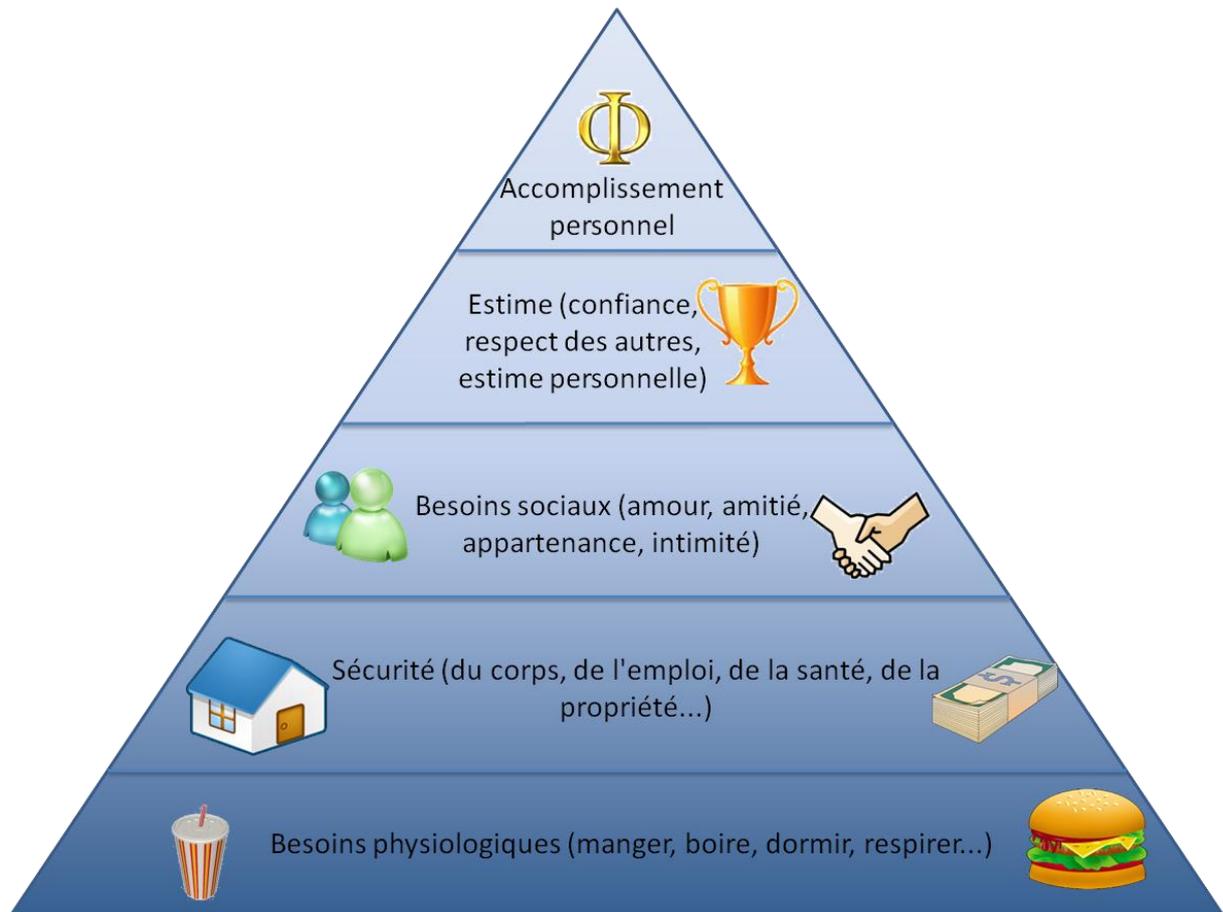
- améliorer la connaissance du territoire de Gassin.
- étudier les évolutions et mettre en évidence les enjeux actuels et à venir en matière de besoins sociaux pour chacun des publics et chacune des thématiques de l'action sociale.
- contribuer à la mise en réseau et au travail partenarial, aux démarches d'animation territoriale, ainsi qu'à la démocratie locale.



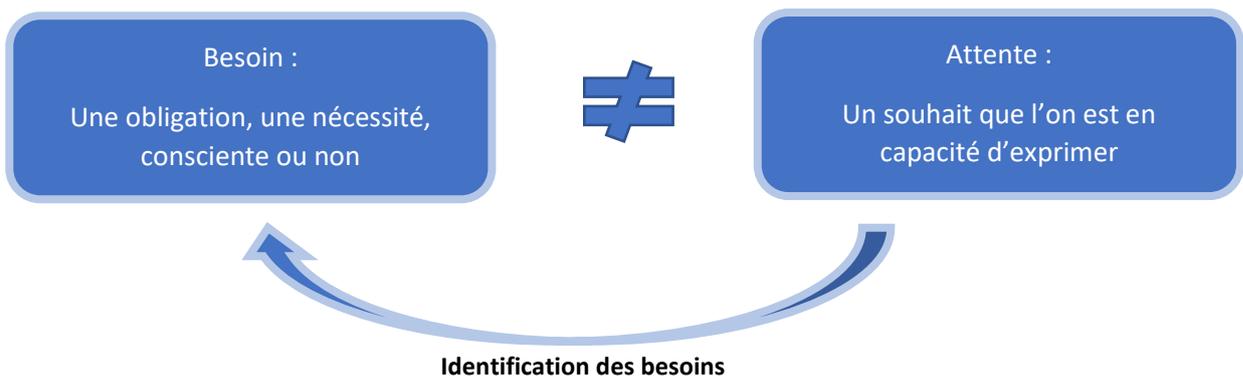
B. Besoins et attentes, quelle différence ?

Besoin :

Sensation de manque, de privation, d'insatisfaction poussant les individus à accomplir des actes perçus comme nécessaires, voire indispensables, afin de la faire disparaître.



Un exemple de classification des besoins : la pyramide de Maslow



C. Quelle méthodologie d'enquête ?

La démarche de l'ABS repose sur une approche à la fois quantitative et qualitative.

En ce qui concerne les données quantitatives, plusieurs sources ont été mobilisées et peuvent être classées selon deux catégories :

Données générales	Données illustratives et spécifiques aux thématiques traitées
<ul style="list-style-type: none">• INSEE RP fichiers détails (2012 et 2017)• CAF (2016 à 2018)• Pôle Emploi• ARS	<ul style="list-style-type: none">• Rapports d'activité et bases de données des services CCAS et commune• Rapports d'activité et bases de données de partenaires• Bases de données des services gouvernementaux

Précisions et limites :

Les données du recensement de population (INSEE) sont celles disponibles au moment de la finalisation de l'ABS. Ce sont les données millésimées 2017. Avec la nouvelle méthode de recensement, elles résultent du traitement statistique des données recueillies par sondage en 2015. Les évolutions sont calculées sur la période 2012-2017 suivant ainsi les recommandations de l'INSEE.

Point d'attention : les données de l'INSEE datant de 2015, les chiffres relatifs aux constructions du Neptune et des Jardins de la Vernatelle (habitat social) ne sont pas intégrés à cette analyse, tout comme la composition des ménages relatifs à ces habitations.

Les données de la CAF du Var sont également celles disponibles au moment de la finalisation de l'ABS, soit les données 2016 à 2018.

A noter que les données portent sur les allocataires de la CAF et leurs ayants-droits. Les personnes non-allocataires de la CAF telles que les familles en demande d'asile ne sont pas comptabilisées dans ces données.

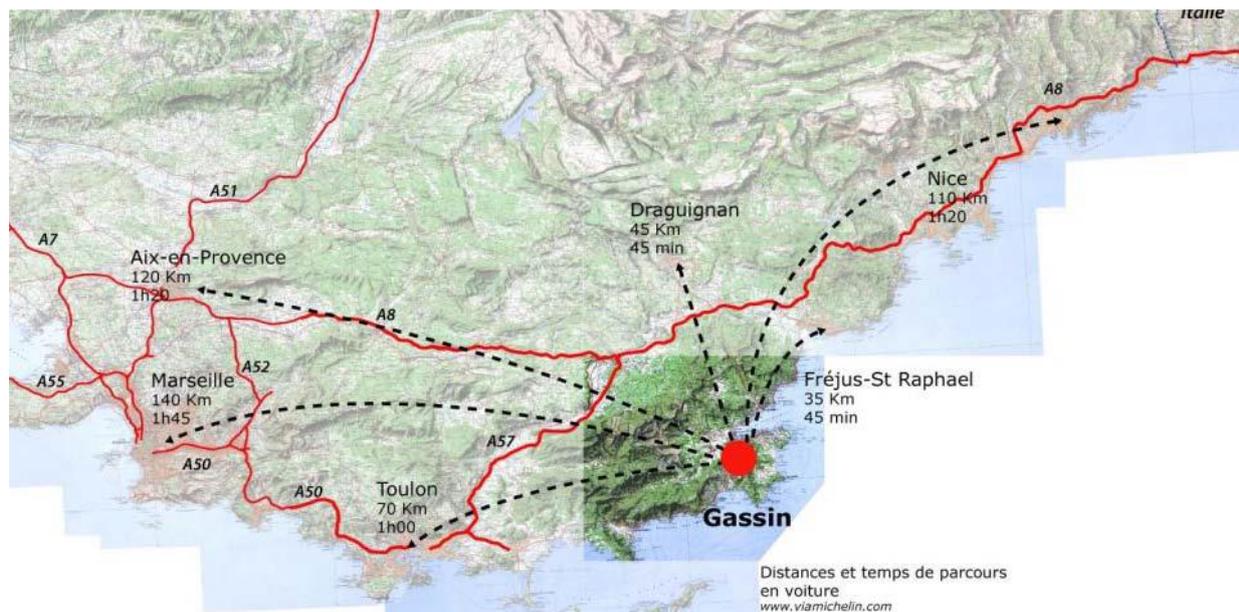
II. PORTRAIT GLOBAL DU TERRITOIRE



A. Situation géographique

La commune de Gassin est localisée dans le Var, au cœur du Golfe de Saint-Tropez.

Les capitales régionales (Aix en Provence, Marseille, Toulon, Nice) du sud-est de la France se situent dans un rayon de 100 à 150 Km environ de la commune.



La commune de Gassin compte 2623 habitants (population en vigueur au 1er janvier 2020) dont 400 environ dans le village pour une superficie de 2485 hectares.

Située au milieu de la presqu'île de Saint-Tropez avec son village perché à 201 mètres d'altitude sur un promontoire rocheux à moins de 4 Km de la mer, la commune de Gassin bénéficie d'une situation géographique exceptionnelle : le village domine un paysage de vignobles, d'étendues boisées et le golfe de Saint-Tropez.

Gassin est le lieu de passage obligé au sein du golfe de Saint-Tropez.

Elle fait partie des douze communes composant la communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez.

B. L'un des plus beaux villages de France

Depuis le 7 mai 1994, Gassin fait partie du club très fermé des « Plus Beaux Villages de France » et est l'unique village de cette structure à être baigné par la Méditerranée, de l'Espagne à l'Italie.

Pour faire partie de cette association, il ne suffit pas de le demander. Il faut d'abord être un « petit village » (moins de 2 000 habitants au bourg) et satisfaire aux 27 critères très sévères et très précis concernant la valeur et la diversité du patrimoine, la qualité de l'environnement, de l'architecture et de l'urbanisme, l'intensité des actions d'amélioration de la qualité et de l'accueil.

Un fois accepté, chaque village signe avec l'association une charte de qualité lui créant l'obligation de poursuivre sa mise en valeur pour conserver son classement qui, tous les 5 ans, est soumis à une nouvelle expertise pour être confirmé ou annulé.



C. Situation démographique

En 2017, la population gassinoise s'élevait à 2560 habitants, soit 1212 ménages.

Population	Gassin (83065)
Population en 2017	2 560
Densité de la population (nombre d'habitants au km ²) en 2017	103,5
Superficie en 2017, en km ²	24,7
Variation de la population : taux annuel moyen entre 2012 et 2017, en %	-1,9
dont variation due au solde naturel : taux annuel moyen entre 2012 et 2017, en %	-0,2
dont variation due au solde apparent des entrées sorties : taux annuel moyen entre 2012 et 2017, en %	-1,7
Nombre de ménages en 2017	1 212

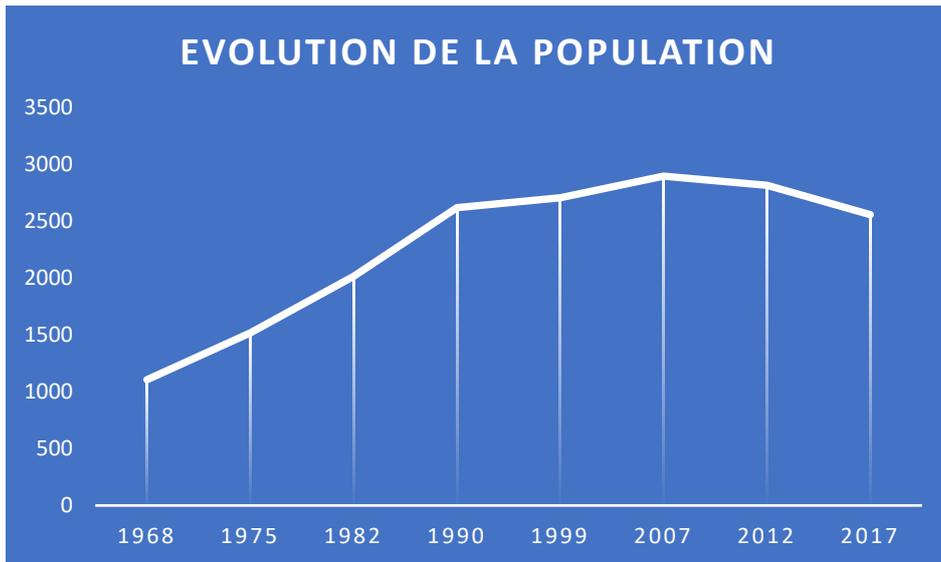
Sources : Insee, RP2012 et RP2017 exploitations principales en géographie au 01/01/2020



1. Situation démographique

Population en historique depuis 1968								
	1968	1975	1982	1990	1999	2007	2012	2017
Population	1 107	1 519	2 017	2 622	2 710	2 899	2 818	2 560
Densité moyenne (hab/km ²)	44,7	61,4	81,5	106,0	109,5	117,2	113,9	103,5

Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombremments, RP2007 au RP2017 exploitations principales

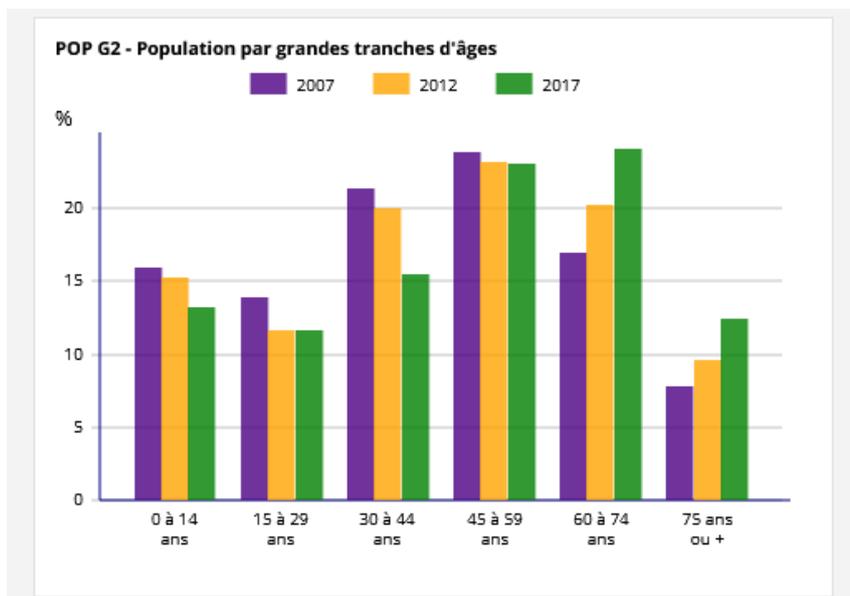


Après une hausse de la population jusque dans les années 2000, le nombre d'habitants connaît une baisse ; baisse à tempérer néanmoins, puisque les chiffres de 2017 sont des projections et ne tiennent pas compte de la population des logements sociaux construits depuis 2015.

2. Une population vieillissante

- | Population par grandes tranches d'âges | | | |
|--|------|------|------|
| | 2007 | 2012 | 2017 |
| 0 à 14 ans | 16,0 | 15,3 | 13,2 |
| 15 à 29 ans | 13,9 | 11,6 | 11,6 |
| 30 à 44 ans | 21,4 | 20,0 | 15,5 |
| 45 à 59 ans | 23,9 | 23,2 | 23,1 |
| 60 à 74 ans | 17,0 | 20,3 | 24,1 |
| 75 ans ou + | 7,8 | 9,6 | 12,4 |

Sources : Insee, RP2007, RP2012 et RP2017, exploitations principales, géographie au 01/01/2020.



La population de Gassin est plutôt vieillissante. En effet, les tranches d'âges des 60-74 ans et des plus de 75 ans sont en augmentation, alors que celles des 0 à 44 ans sont en baisse.

Les plus de 60 ans représentent 36,5% de la population ; les moins de 30 ans : 24, 8%.



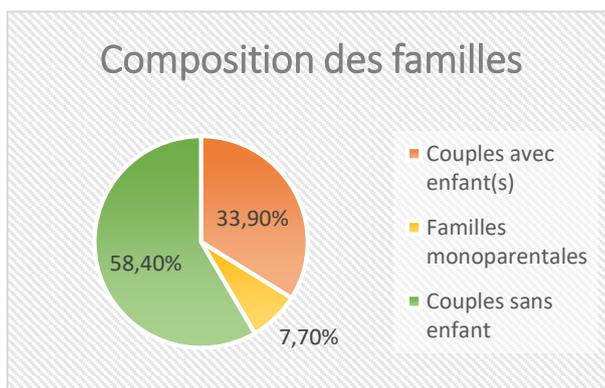
3. Caractéristiques des familles

Au sens de l'INSEE, un ménage avec famille est composé d'un couple, avec ou sans enfants, ou d'une famille monoparentale. Sur Gassin, les ménages avec famille sont majoritaires, représentant 63,4 % des ménages. Les familles sont majoritairement composées de couples avec enfants. Les ménages d'une seule personne représentent 34, 5%.

La commune comptait, en 2017, 321 familles avec au moins un enfant de moins de 25 ans, représentant 1109 habitants (en 2007, 467 familles représentaient 1574 habitants).

Composition des familles						
	2007	%	2012	%	2017	%
Ensemble	874	100	857	100	769	100
Couples avec enfant(s)	363	41,5	318	37,1	261	33,9
Familles monoparentales	104	11,9	131	15,3	60	7,7
Couples sans enfant	407	46,6	408	47,5	449	58,4

Sources : Insee, RP2007, RP2012 et RP2017, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2020



III. LA VISION SOCIALE DU TERRITOIRE



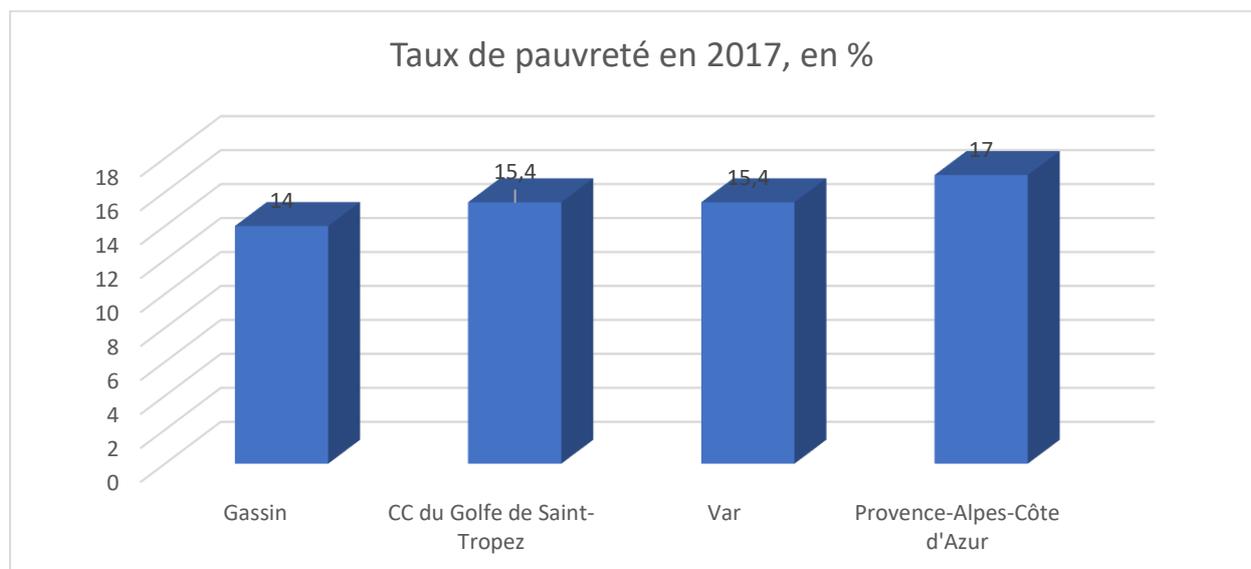
A. Pauvreté et précarité

1. Une commune aisée avec des contrastes sociaux et une précarité plus marquée pour certaines populations

➤ Taux de pauvreté

Pour l'année 2017, l'INSEE fait état d'un taux de pauvreté de 14% pour la commune de Gassin.

Le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus (ou de ménages) dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil, dénommé seuil de pauvreté (exprimé en euros), soit environ 360 personnes vivant sous le seuil de pauvreté (avec moins de 1041 euros par mois).



Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal en géographie au 01/01/2020

➤ Revenu médian

Le revenu médian est le revenu qui divise la population en deux parties égales, c'est-à-dire tel que 50% de la population ait un revenu supérieur et 50% un revenu inférieur. Il est plus précis que le salaire moyen, puisqu'il prend en compte les grandes différences qui peuvent exister entre les salaires des individus.

En 2017 le revenu médian mensuel par unité de consommation était de 1 951 euros.

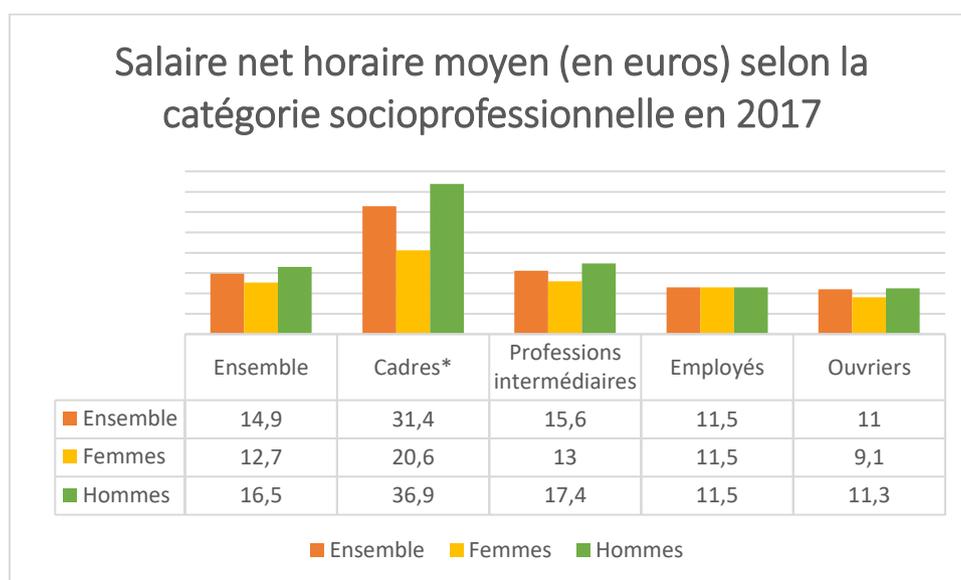
Revenu médian de la population par commune



(Sources Insee DGFIP Cnaf Cnav Ccmsa Fichier localisé social et fiscal en géographie au 01 01 2020).

➤ Revenus

Toutefois les revenus sont très contrastés entre les différentes catégories socioprofessionnelles. Si dans l'ensemble, un cadre gagne 31,40 euros net par heure, un ouvrier perçoit 11 euros par heure.



* Cadres, professions intellectuelles supérieures et chefs d'entreprises salariés

Source : Insee, Déclaration annuelle de données sociales (DADS) et déclarations sociales nominatives (DSN), fichier salariés au lieu de résidence en géographie au 01/01/2020.

➤ Travail à temps partiel

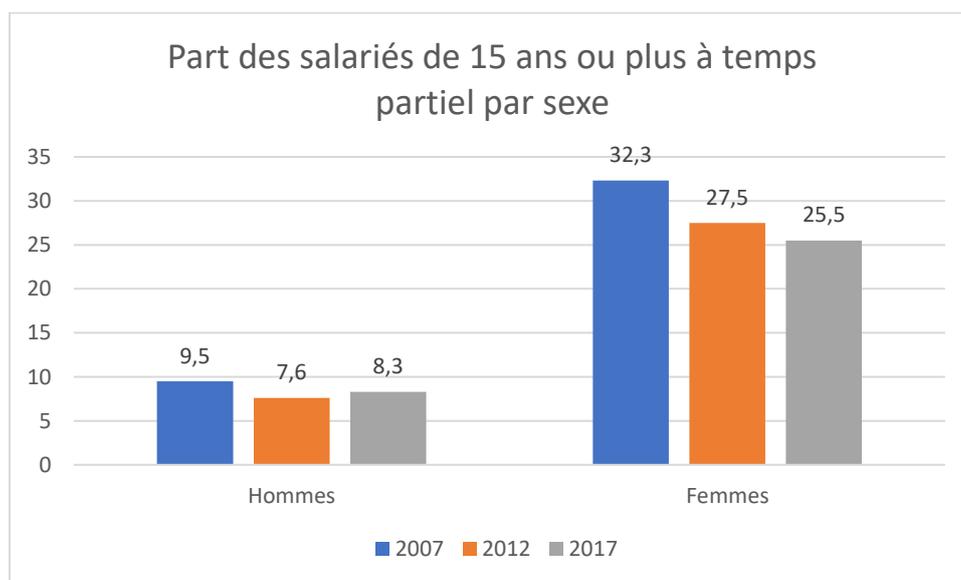
Le temps partiel touche plus d'un quart de la population active féminine, contre 8% chez les hommes. Plus de 50 % concernent les hommes et femmes entre 15 et 24 ans.

Salariés de 15 à 64 ans par sexe, âge et temps partiel en 2017

	Hommes	dont % temps partiel	Femmes	dont % temps partiel
Ensemble	327	7,9	327	25,1
15 à 24 ans	30	22,4	22	49,8
25 à 54 ans	224	5,3	242	20,3
55 à 64 ans	73	9,7	64	35,1

Source : Insee, RP2017 exploitation principale, géographie au 01/01/2020.

Néanmoins, depuis ces dix dernières années, le pourcentage de travail à temps partiel a tendance à diminuer.



Sources : Insee, RP2007, RP2012 et RP2017, exploitations principales, géographie au 01/01/2020.

➤ Chômage

Le taux de chômage à Gassin des 15-64 ans est moins élevé que sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes, mais légèrement plus élevée que la moyenne nationale.

Emploi – Chômage au sens du recensement	Gassin	CC du Golfe de Saint-Tropez	Var	France
Taux d'activité des 15 à 64 ans en 2017	77,1	76,4	72,4	74,0
Taux de chômage des 15 à 64 ans en 2017	14,4	16,4	14,8	13,9

Sources : Insee, RP2012 et RP2017 exploitations principales en géographie au 01/01/2020

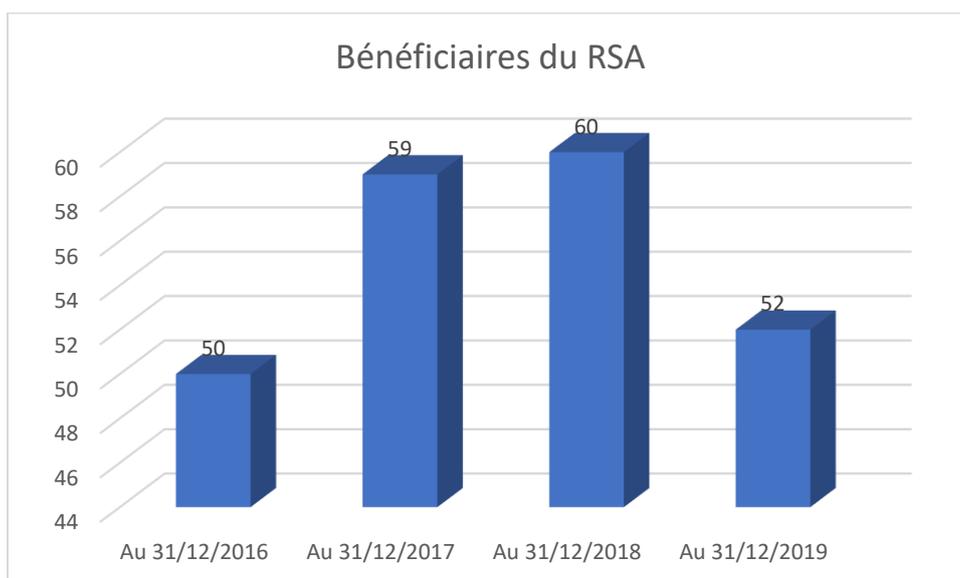
2. Bénéficiaires des principaux minima sociaux

➤ RSA

Le **revenu de solidarité active (RSA)** est un revenu minimum pour ceux qui ne travaillent pas et un dispositif d'accompagnement social et professionnel pour faciliter l'accès à l'emploi ou consolider les capacités professionnelles de ceux qui sont sans activité ou qui ne tirent de leur activité que des ressources limitées. Le RSA est soumis à des conditions de ressources et de composition du foyer. Au 1^{er} avril 2019, son montant était de 559,74 euros par mois pour une personne seule et de 839,61 euros par mois pour un couple.

Le revenu de solidarité active (RSA) avait deux composantes : le « *RSA socle* » (ancien RMI) et le « *RSA d'activité* ». Ce dernier est remplacé, ainsi que la « *prime pour l'emploi* », par la « *prime d'activité* » depuis le 1er janvier 2016.

Au 31 décembre 2019, le nombre d'allocataires du RSA était de 52 ; un chiffre en baisse après 2 années de hausse.

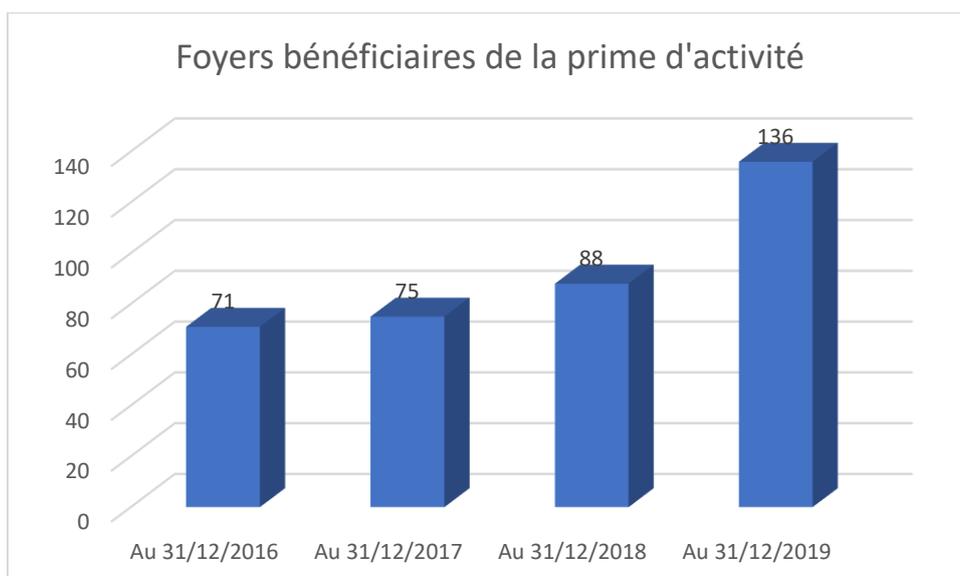


Sources : CAF data

➤ Prime d'activité

La prime d'activité a pour objectif d'inciter les travailleurs (salariés ou non-salariés) aux ressources modestes, à exercer ou reprendre une activité professionnelle et à soutenir leur pouvoir d'achat.

Au 31 décembre 2019, le nombre de foyers bénéficiaires de la prime d'activité était de 136 ; un chiffre en hausse croissante depuis ces dernières années.

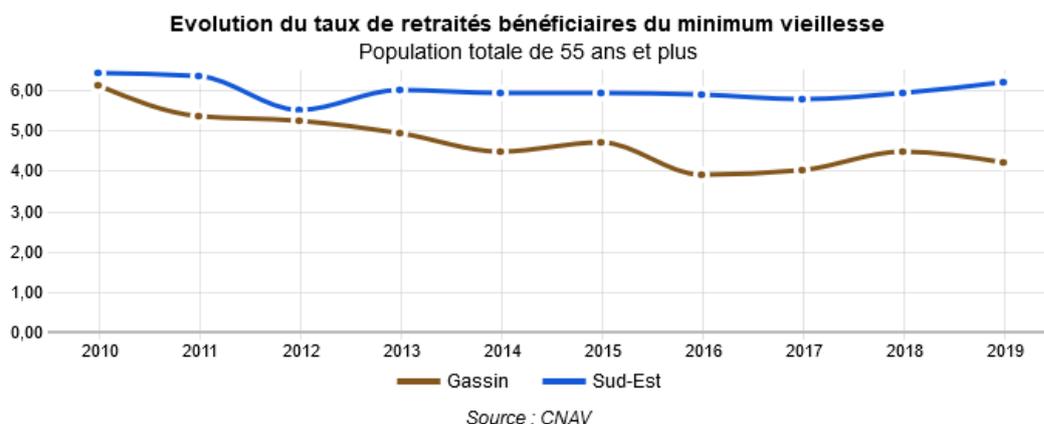


Sources : CAF data

➤ Minimum vieillesse

L'**allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA, anciennement minimum vieillesse)** est une prestation mensuelle accordée aux retraités ayant de faibles ressources et vivant en France. Au 1^{er} septembre 2020, son montant était de 903,20 euros par mois pour une personne seule et de 1 402,22 euros par mois pour un couple.

La part des retraités au minimum vieillesse était de 4, 21% en 2019 (représentant 30 retraités) (source CNAV 2019).



➤ Allocations chômage

L'**allocation de solidarité spécifique (ASS)** est attribuée aux demandeurs d'emplois qui n'ont plus droit à « l'allocation de retour à l'emploi » (ARE) versée par l'Unedic, qui ont travaillé au moins 5 ans pendant les 10 années avant la fin du contrat de travail précédant l'attribution de l'ARE et dont les ressources sont inférieures à 1 182 € (personne seule) ou 1 856 € (personne vivant en couple).

Le montant de l'ASS est de 16,89 € par jour en 2020 et son montant mensuel ajouté aux autres ressources du ménage ne doit pas conduire à dépasser les plafonds ci-dessus (1 182 € et 1 856 €). Un cumul est possible, pendant une durée limitée et sous certaines conditions, avec les revenus d'une reprise d'emploi.

En 2017, 128 gassinois percevaient des allocations chômage (ARE ou ASS), soit 11, 1% de la population active.

B. Santé et handicap

1. Santé

➤ La situation de la santé sur la commune



Une offre de santé généraliste à développer

Patients consommateurs(3)	Patients consommateurs dans la même tranche d'âge				Différence territoire et		
	Ter.	Dép.	Rég.	Fr.	Dép.	Rég.	Fr.
17 ans et plus (nombre)	2 492	875 529	4 132 967	51 808 231	-	-	-
17 ans et plus sans Médecin Traitant(4)	11.7% 291 pat.	8.5%	9.9%	10.1%	3.2	1.8	1.6
17 ans et plus sans Médecin Traitant(4) et en ALD	1% 24 pat.	0.9%	1%	1%	0.1	0	0
17 ans et plus sans Médecin Traitant(4) et ayant la CSS	0.6% 16 pat.	1.1%	1.4%	1.3%	-0.5	-0.8	-0.7
70 ans et plus (nombre)	545	205 143	859 972	9 555 113	-	-	-
70 ans et plus sans Médecin Traitant(4)	8.3% 45 pat.	4.3%	4.8%	5.2%	4	3.5	3.1

(3) Patients consommateurs : au moins une consommation dans la période de référence

(4) Sans médecin traitant : sans déclaration de MT ou ayant un MT en cessation ou fictif (qd difficultés d'accès aux soins)

source DCIR/SNDS/SNIIRAM (Année 2019)

La part de population sans médecin traitant déclaré est plus importante sur Gassin que sur le reste des territoires, qu'il s'agisse des plus de 17 ans ou des plus de 70 ans. Ces chiffres sont plus alarmants sur cette dernière catégorie de personnes puisque 8,5 % des plus de 70 ans ne disposent pas de médecin traitant.

Pour rappel, un **médecin traitant** est celui qui soigne régulièrement, oriente dans le parcours de soins coordonnés, connaît et gère le dossier médical, assure une prévention personnalisée et établit le protocole de soins pour les patients atteints d'une affection de longue durée. Pour le patient, il apporte le double avantage d'être mieux soigné et mieux remboursé.

L'absence actuelle de médecin généraliste sur la commune est, en grande partie, à l'origine de cette problématique. D'ailleurs, le nombre de passages aux urgences non suivis

d'hospitalisation représentait 25% de la population en 2018 (soit 5 points de plus qu'au niveau départemental). La localisation du Pôle de Santé sur la commune et du service d'urgences permet d'hypothétiser sur le fait qu'en l'absence de médecin généraliste sur la commune, les habitants se dirigent davantage vers les urgences.

Passages aux urgences non suivis d'hospitalisation

Part de passages aux urgences non suivis d'une hospitalisation rapporté aux patients consommateurs calculé à partir du forfait ATU

Territoire	Taux			Différence territoire et		
	Dép.	Rég.	Fr.	Dép.	Rég.	Fr.
25.2% 615 pat.	19.6%	22.9%	22.1%	5.6	2.3	3.1

source ATIH (Année 2018)

En plus du Pôle de Santé, la commune dispose d'une offre de soin assez diversifiée :

Catégories sélectionnées	Nombre sur le territoire (7)		
	total	+ 60 ans	dont + 65 ans
Spécialités médicales			
Tous les méd. spéc. en méd. générale	1	0	0
Tous les méd. spéc. hors méd. générale	19	11	5
Spécialité Sage femme			
Sage Femme	1	0	0
Auxiliaires médicaux			
Infirmier	2	0	0
Masseur Kinésithérapeute	1	0	0
Pharma./Labo.			
Pharmacie	1	-	-

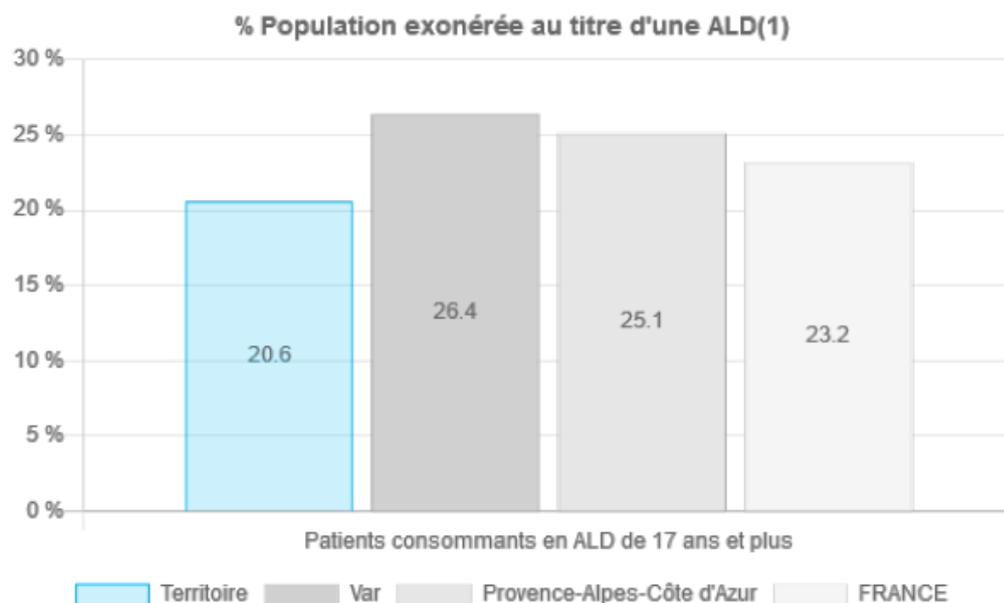
(7) Pour les pharmaciens, transporteurs et fournisseurs, seules les officines ou sociétés sont dénombrées (les colonnes relatives aux âges sont donc neutralisées)

Données SNDS (Août 2020)

➤ Une population en assez bonne santé

Certaines **affections de longue durée** (ALD) sont dites « exonérantes ». Il s'agit d'affections dont la gravité et/ou le caractère chronique nécessite un traitement prolongé et une thérapeutique particulièrement coûteuse, et pour lesquelles le ticket modérateur est supprimé.

En 2019, 20,6% de la population gassinoise de plus de 17 ans avait été exonérée d'au moins un remboursement de santé au titre de l'ALD, soit 5,8% de moins que dans le département du Var et 2,6% de moins qu'en France.



(1) Pourcentage de la population ayant une ALD active et ayant eu au moins un remboursement au titre d'une ALD (avec ou sans rapport) dans la période de référence parmi la population consommatrice de 17 ans et plus

Dans le top 5 des pathologies en ALD, on trouve :

Pathologies Patients consommateurs(5)	Ter.	Taux			Différence territoire et		
		Dép.	Rég.	Fr.	Dép.	Rég.	Fr.
Top 5 sur le territoire en référence à la liste des Affections de Longue Durée (6)							
Diabète de type 1 et diabète de type 2	4% 117 pat.	4.9%	4.8%	4.9%	-0.9	-0.8	-0.9
Tumeur maligne, affection maligne du tissu lymphatique ou hématopoïétique	4% 116 pat.	4.7%	4.1%	3.8%	-0.7	-0.1	0.2
Maladie coronaire	3% 87 pat.	2.9%	2.5%	2.2%	0.1	0.5	0.8
Insuf. Cardiaque grave, tr. du rythme graves, cardiop. valvulaires graves, cardiop. congénitales graves	2.4% 69 pat.	2.7%	2.4%	2.2%	-0.3	0	0.2
Affections psychiatriques de longue durée	1.4% 41 pat.	3.1%	2.9%	2.4%	-1.7	-1.5	-1

(5) Pathologies patients consommateurs : patients ayant eu une ALD active et un remboursement au titre d'une ALD (avec ou sans rapport) dans la période de référence et ce pour chaque numéro d'ALD retenue

(6) Top 5 : Indication des 5 Prévalences majeures (en nombre de patients) par pathologie sur la CPTS projetée

source DCIR/SNDS/SNIIRAM (Année 2019)

Ce top 5 pour la commune de Gassin reste, cependant, en deçà des chiffres des autres territoires.

A contrario, les dépistages des différents cancers ne sont pas assez suivis par les gassinois.

Pour le cancer du sein :

Dépistage Cancers : Sein

Rapport entre la part des femmes de 50 à 74 ans participant au dépistage (organisé ou individuel) du cancer du sein (au moins un remboursement pour les actes CCAM ciblés) et le nombre de femmes entre 50 et 74 ans

Territoire	Taux			Différence territoire et		
	Dép.	Rég.	Fr.	Dép.	Rég.	Fr.
60.8% 348 pat.	64.6%	64.6%	64.8%	-3.8	-3.8	-4

source DCIR/SNDS/SNIIRAM (Année 2019)

Pour le cancer colorectal :

Dépistage Cancers : Colorectal

Rapport entre la part des patients consommants de 50 à 74 ans pour lesquels un dépistage du CCR a été réalisé au cours des 2 dernières années (1 remboursement des actes CCAM ciblés) et la population consommante de 50 à 74 ans n'ayant pas eu de coloscopie dans les 5 dernières années en ville ou en consultation externe à l'hôpital (FIDES) ou dans les 4 dernières années à l'hôpital (historique disponible PMSI)

Territoire	Taux			Différence territoire et		
	Dép.	Rég.	Fr.	Dép.	Rég.	Fr.
19.9% 172 pat.	24.6%	23.5%	28.7%	-4.7	-3.6	-8.8

source DCIR/SNDS/SNIIRAM (Année 2019)

Pour le cancer du col de l'utérus :

Dépistage Cancers : Col de l'utérus

Rapport entre la part des femmes de 25 à 65 ans ayant bénéficié d'un frottis au cours des 3 dernières années (remboursement acte CCAM/biologie ou prestations ciblées) et le nombre de femmes entre 25 et 65 ans

Territoire	Taux			Différence territoire et		
	Dép.	Rég.	Fr.	Dép.	Rég.	Fr.
52.5% 428 pat.	53%	53.6%	53.5%	-0.5	-1.1	-1

source DCIR/SNDS/SNIIRAM (Année 2019)

Tout comme la vaccination contre la grippe saisonnière :

Vaccination contre la grippe saisonnière

Rapport entre la population consommante des 65 ans et plus vaccinés contre la grippe saisonnière (au moins un remboursement pour les médicaments ou prestations relatifs au vaccin antigrippal) et la population de plus de 65 ans

Territoire	Taux			Différence territoire et		
	Dép.	Rég.	Fr.	Dép.	Rég.	Fr.
39.6% 306 pat.	53%	52.5%	54.4%	-13.4	-12.9	-14.8

source DCIR/SNDS/SNIIRAM (Année 2019)

Les soins dentaires chez les moins de 16 ans, malgré le programme de santé « M'T dents » qui propose des rendez-vous gratuits tous les 3 ans aux enfants et jeunes de 3 à 24 ans pour les aider à prendre de bonnes habitudes et pour soigner les caries dès leur apparition, sont assez peu suivis par cette population.

Examen buco-dentaire chez les moins de 16 ans

Rapport entre le nombre d'enfants de moins de 16 ans ayant eu au moins un acte dentaire dans les 18 mois et le nombre d'enfants de moins de 16 ans

Territoire	Taux			Différence territoire et		
	Dép.	Rég.	Fr.	Dép.	Rég.	Fr.
70.2% 73 pat.	76.7%	75.6%	75.2%	-6.5	-5.4	-5

source DCIR/SNDS/SNIIRAM (Année 2019)

Concernant la maladie d'Alzheimer et les maladies assimilées à une démence, au 30 novembre 2020, 30 personnes gassinoises étaient atteintes de ce type de pathologies (Source : Assurance maladie / DSES DATAD CNAM). Cela représente 1, 17 % de la population gassinoise, et 3, 21 % des plus de 60 ans.

➤ Accès aux droits

Depuis le 1^{er} novembre 2019, les dispositifs de CMU-C (couverture maladie universelle complémentaire) et d'ACS (Aide au paiement d'une Complémentaire Santé) sont remplacés par celui de la Complémentaire Santé Solidaire (CSS).

La complémentaire santé solidaire (CSS) est un dispositif visant à faciliter l'accès aux soins médicaux pour les personnes disposant de revenus modestes. Elle prend en charge la part complémentaire des dépenses de santé à hauteur de 100 % des tarifs de référence de la Sécurité sociale. Elle permet ainsi aux foyers les plus modestes de ne pas faire l'impasse sur les soins médicaux importants en limitant leurs frais.

En 2018, le nombre de bénéficiaires de la CMU-C était de 73 gassinois, et de 24 pour l'ACS (Source : CNAM SIAM ERASME), soit environ 3, 80 % de la population.

2. Handicap



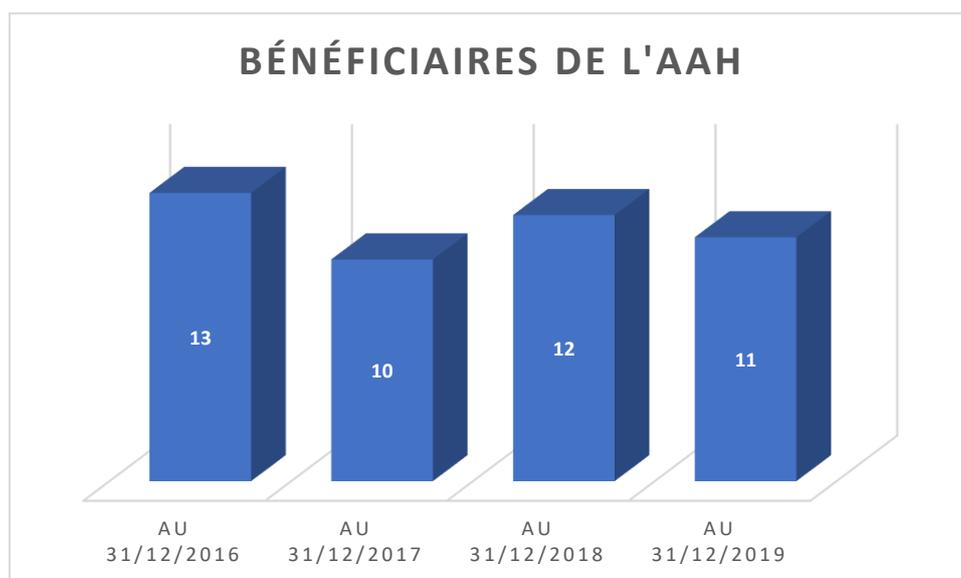
➤ Adultes handicapés

La maison départementale des personnes handicapées (MDPH) a une mission d'accueil, d'information, d'accompagnement et de conseil des personnes handicapées et de leur famille, ainsi que de sensibilisation des citoyens au handicap. Chaque MDPH met en place une équipe pluridisciplinaire qui évalue les besoins de la personne handicapée et une commission des droits et de l'autonomie des personnes mineures ou majeures, handicapées qui prend les décisions relatives à l'ensemble des droits de la personne dans son champ de compétences.

- AAH

L'allocation aux adultes handicapés (AAH) est une aide financière qui permet à la personne handicapée d'avoir un minimum de ressources. Cette aide est attribuée sous réserve de respecter des critères d'incapacité, d'âge, de résidence et de ressources par la MDPH.

Au 31 décembre 2019, 11 gassinois bénéficiaient de l'allocation adulte handicapé, un chiffre relativement stable depuis ces dernières années, représentant environ 0,5 % de la population adulte.



Sources : CAF data

- Hébergements

Sur le secteur du Golfe de Saint-Tropez, il n'existe actuellement aucune structure spécifique d'hébergement pour les personnes handicapées.

En règle générale, les adultes handicapés peuvent être accueillis en :

- ✓ **Foyers d'hébergement (FH)**

Les **Foyers d'hébergement pour adultes handicapés** assurent l'hébergement et l'entretien des personnes adultes handicapées qui exercent une activité pendant la journée, en milieu ordinaire, dans un établissement ou un service d'aide par le travail (ESAT), ou dans une Entreprise Adaptée. Il peut également s'agir d'adultes accueillis la journée en Centre d'Initiation au Travail et aux Loisirs (CITL). Selon les foyers, il peut s'agir de personnes handicapées physiques ou mentales.

- ✓ **Foyers occupationnels ou foyers de vie (FO)**

Les **Foyers de vie**, parfois appelés Foyers occupationnels, mettent en œuvre des soutiens médico-sociaux destinés aux adultes handicapés qui disposent d'une certaine autonomie et qui ne relèvent pas d'une admission en Foyers d'Accueil Médicalisés (FAM) ou en Maisons d'Accueil Spécialisées (MAS), mais qui ne sont pas aptes malgré tout à exercer un travail productif, même en milieu protégé (y compris en ESAT). Il s'agit de développer l'autonomie des résidents ou, tout au moins, de prévenir toute forme régression par la réalisation d'activités quotidiennes diversifiées. Les activités proposées sont diverses et adaptées aux capacités des résidents. Il peut s'agir d'activités manuelles (peinture, sculpture...), d'activités de gymnastique, de danse, d'expression corporelle, d'activités d'ergothérapie...

1 gassinois bénéficie de ce type d'établissement à Fréjus, 1 gassinoise bénéficie d'un appartement tremplin à La Garde.

- ✓ **Foyers d'accueil médicalisé (FAM)**

Les **Foyers d'Accueil Médicalisés (FAM)** ont pour mission d'accueillir des personnes handicapées physiques, mentales (déficients intellectuels ou malades mentaux handicapés) ou atteintes de handicaps associés. L'état de dépendance totale ou partielle des personnes accueillies en FAM les rend inaptes à toute activité professionnelle et nécessite l'assistance d'une tierce personne pour effectuer la plupart des actes essentiels de la vie courante ainsi qu'une surveillance médicale et des soins constants. Il s'agit donc à la fois de structures occupationnelles et de structures de soins.

1 gassinoise bénéficie de ce type de foyer au Luc, 1 autre à La Garde.

✓ **Maisons d'accueil spécialisées (MAS)**

Les MAS ont pour mission d'accueillir des **adultes handicapés en situation de « grande dépendance »**, ayant besoin d'une aide humaine et technique permanente, proche et individualisée.

Ou bénéficié de :

✓ **Services d'accompagnement à la vie sociale (avec ou sans prestations de soins) (SAVS)**

Les Services d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) ont pour mission de contribuer à la réalisation du projet de vie de personnes adultes handicapées par un accompagnement favorisant le maintien ou la restauration de leurs liens familiaux, sociaux, scolaires, universitaires ou professionnels et facilitant leur accès à l'ensemble des services offerts par la collectivité.

Les besoins de l'usager sont définis par l'équipe pluridisciplinaire avec lui, dans le cadre de l'élaboration de son projet individualisé de prise en charge et d'accompagnement. Ce projet tient compte de son projet de vie (en matière de logement, de vie sociale et familiale, de citoyenneté, etc), de ses capacités d'autonomie et de vie sociale et des préconisations de la commission des droits et de l'Autonomie des personnes handicapées.

Le Var comptabilise 17 SAVS ; le Golfe de Saint-Tropez dépend des SAVS :

- SAVS les Mimosas Comité Commun à Fréjus
- SAVS Le Bercail ADAPEI à Fréjus
- SAVS La Sauvegarde à Toulon
- SAVS Urapeda à Fréjus

✓ **Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH)**

Les SAMSAH permettent à des personnes handicapées de vivre en milieu ordinaire. Les SAMSAH leur proposent une aide pour les tâches et les actes essentiels de la vie quotidienne (ménage, entretien du linge, préparation des repas, courses, et éventuellement l'aide à la toilette sont assurés par des professionnels qualifiés telles que les auxiliaires de vie) et des activités sociales diverses pour sortir de leur isolement.

Les SAMSAH travaillent le plus souvent en collaboration avec des services SAVS.

✓ **Établissements et service d'aide par le travail (ESAT)**

Les Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) sont des établissements médico-sociaux qui ont pour objectif l'insertion sociale et professionnelle des adultes handicapés.

Les Etablissement et Services d'Aide par le Travail accueillent des personnes dont les capacités de travail ne leur permettent pas de travailler dans une entreprise ordinaire ou adaptée ou d'exercer une activité professionnelle indépendante.

Les personnes orientées vers un ESAT sont des personnes handicapées dont la capacité de travail est inférieure à un tiers de la capacité d'une personne valide.

Le travail proposé en ESAT est adapté selon les handicaps des personnes, souvent en espaces verts, ménages, blanchisseries ou conditionnement pour la distribution.

Le Var comptabilise 22 ESAT dont 2 dans le Golfe de Saint-Tropez :

- ESAT les Romarins à Cogolin (36 places en semi-internat, géré par l'ADAPEI du Var)
- ESAT les Mimosas à La Croix Valmer (59 places en semi-internat)

On dénombre sur l'ESAT des Romarins 1 personne gassinoise.

➤ La prestation de compensation du Handicap

La prestation de compensation du handicap (PCH) est une aide financière versée par le département pour toute personne handicapée âgée de 20 à 59 ans, attribuée par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) après évaluation et élaboration d'un plan personnalisé défini par l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH. Elle permet de rembourser les dépenses liées à la perte d'autonomie.

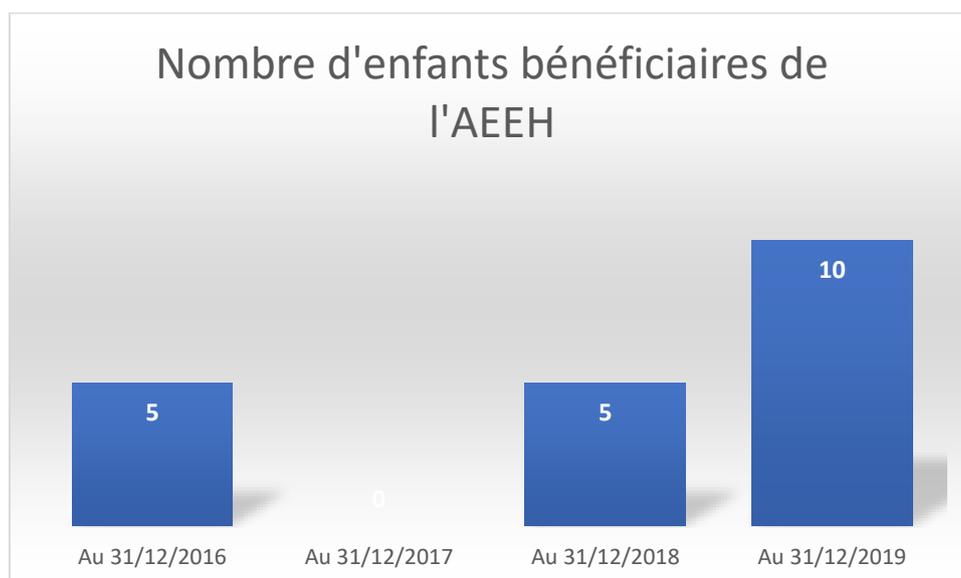
Au 30 novembre 2020, 3 gassinois bénéficiaient de la PCH à domicile et 1 en établissement.

❖ Enfants handicapés

➤ AEEH

L'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) est une aide financière destinée à compenser les dépenses liées à la situation de handicap de l'enfant. Elle concerne les enfants de moins de 20 ans et est versée aux parents.

Au 31 décembre 2019, 10 enfants gassinois étaient bénéficiaires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé. Un chiffre qui a doublé depuis 2018.



Sources : CAF data

➤ Les Centres d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMPS)

Ils assurent le dépistage, la cure ambulatoire et la rééducation des enfants de 0 à 6 ans qui présentent des déficits sensoriels, moteurs ou mentaux, en vue d'une adaptation sociale et éducative dans leur milieu naturel et avec la participation de celui-ci. Ces centres assurent aussi, soit au cours des consultations, soit à domicile, une guidance des familles dans les soins et l'éducation spécialisée requis par l'état de l'enfant (5 dans le département du Var).

➤ Les Unités Localisées d'Inclusion Scolaires (ULIS)

La loi reconnaît à tout enfant porteur d'un handicap le droit d'être inscrit en milieu ordinaire, dans l'école la plus proche de son domicile (article 19 de la loi).

« Toutefois, si ses besoins nécessitent qu'il reçoive sa formation au sein de dispositifs adaptés, il peut être inscrit dans une autre école ou un autre établissement par l'autorité administrative compétente, sur proposition de son établissement de référence et avec l'accord de ses parents ou de son représentant légal. Cette inscription n'exclut pas son retour à l'établissement de référence. »

Les Unités Localisées d'Inclusion Scolaires (ULIS) sont des classes particulières pour la scolarisation d'élèves en situation de handicap. Sur le Golfe de Saint-Tropez, on dénombre quatre établissements de ce type qui accueillent 3 gassinois :

- Ecole primaire le Rialet à Cogolin
- Ecole élémentaire publique de la Croix-Valmer, **qui accueillent les 3 enfants de Gassin**
- Ecole primaire des Blaquières à Grimaud

- Collège Gérard Philippe à Cogolin

➤ Les Instituts médicoéducatifs (IME)

Les Instituts Médicoéducatifs (IME) ont pour mission d'accueillir des enfants et adolescents handicapés, de 6 à 20 ans, atteints de déficience intellectuelle quel que soit le degré de leur déficience.

L'objectif des IME est de dispenser une éducation et un enseignement spécialisés prenant en compte les aspects psychologiques et psychopathologiques et recourant à des techniques de rééducation.

Sur le Golfe de Saint-Tropez, l'Institut Médico Educatif Sylvabelle à La Croix Valmer n'accueille aucun gassinois.

➤ Les Instituts d'Education Motrice (IEM)

Ils accueillent les enfants et les adolescents atteints d'une déficience motrice à laquelle d'autres déficiences peuvent être associées. Ils dispensent une éducation, des soins et un enseignement spécialisé. (Sur le Var, un seul établissement de ce type à Hyères).

➤ Les Instituts Thérapeutiques, Educatifs et Pédagogiques (ITEP)

Les Instituts Thérapeutiques, Educatifs et Pédagogiques (ITEP) ont pour mission d'accueillir des enfants, adolescents ou jeunes adultes qui présentent des difficultés psychologiques s'exprimant par des troubles du comportement perturbant gravement leur socialisation et leur accès à la scolarité et à l'apprentissage. Les ITEP conjuguent au sein d'une même équipe institutionnelle, des interventions thérapeutiques, éducatives et pédagogiques.

Sur le Golfe de Saint-Tropez, l'ITEP Ma Sylva à La Croix Valmer accueille les enfants et adolescents ayant des troubles d'ordre psychologique.

Au 1^{er} décembre 2020, cet ITEP accueille 1 jeune gassinois de 14 ans, atteint d'un handicap mental sévère (troubles psychiques) et de troubles du comportement, sans déficience intellectuelle.

➤ Les Sections d'Education

Elles accueillent des enfants présentant un handicap moteur, visuel ou auditif en vue de les aider dans l'apprentissage de l'autonomie.

Sur le Golfe de Saint-Tropez, la SEES (Section Éducative et d'Enseignement Spécialisée) la Bastide à Cogolin, est gérée par l'UGECAM PACA. **1 enfant de Gassin de 9 ans fréquente cette structure en lien avec l'IME Jean Itard à Collobrières.**

➤ Les Services d'Education Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD)

Ce sont des équipes de professionnels (éducateurs, enseignants spécialisés...) qui interviennent sur décision de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH). Ils accompagnent l'enfant sur son lieu de scolarité et/ou dans son environnement.

Sur le Golfe de Saint-Tropez, le SESSAD la Bastide à Cogolin est géré par l'UGECAM PACA.

CONCLUSION : L'approche du besoin en hébergement pour les personnes handicapées est complexe car peu de données sont disponibles sur le nombre et les caractéristiques des besoins au regard des différents handicaps. Néanmoins, le nombre de bénéficiaires d'allocations liées au handicap, la présence de deux ESAT, d'un IME, d'un ITEP ainsi que d'un SESSAD et de trois classes ULIS sur le secteur du Golfe de Saint-Tropez amène à réfléchir sur le besoin en hébergement pour les personnes handicapées, d'autant plus que la population des enfants handicapés augmente.

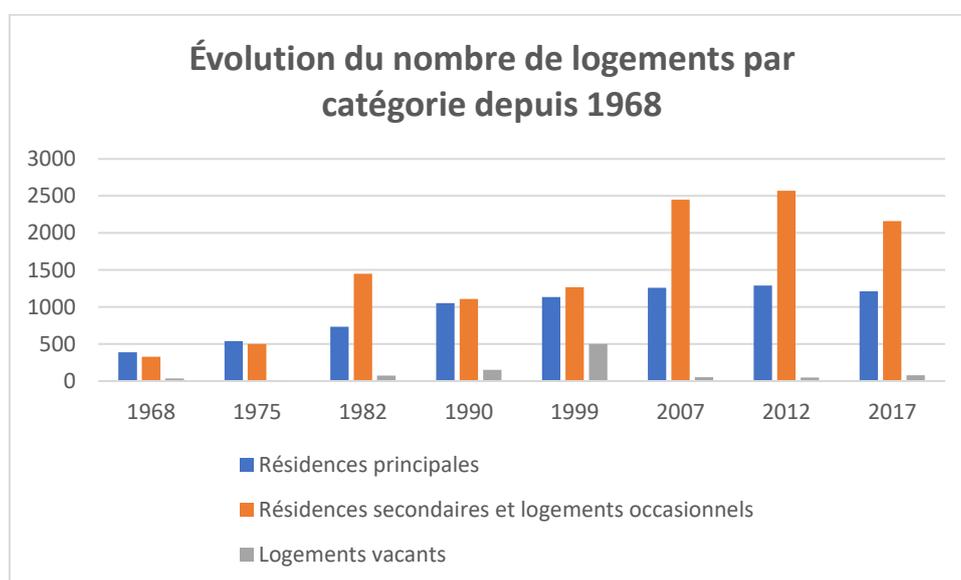
C. LOGEMENT ET HABITAT

1. Parc privé



- Un parc de logement composé en grande partie de résidences secondaires.

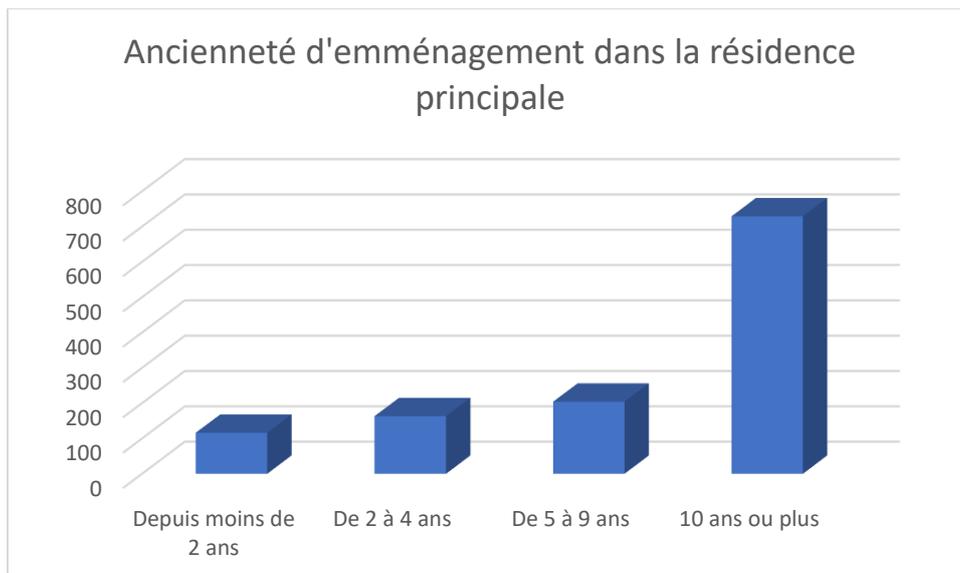
Le nombre de logements en résidence principale (1212 en 2017 sur 3455 logements, soit 35, 1%) est en baisse depuis une dizaine d'années. Les années 80 ont marqué un tournant puisqu'à cette période, le nombre de résidences secondaires a dépassé celui des résidences principales.



Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombrements, RP2007 au RP2017 exploitations principales.

- Une population bien installée

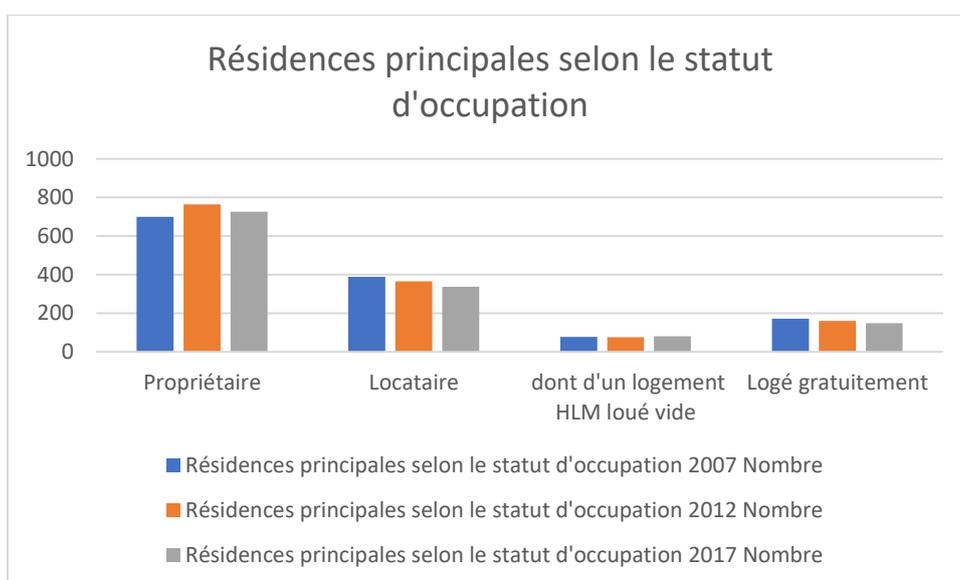
L'ancienneté d'emménagement dans la résidence principale montre que les gassinois, une fois installés, déménagement peu. **Plus de 60 % d'entre eux ont emménagé dans leur logement actuel il y a plus de 10 ans.**



Source : Insee, RP2017 exploitation principale, géographie au 01/01/2020.

➤ Un nombre de propriétaires en hausse

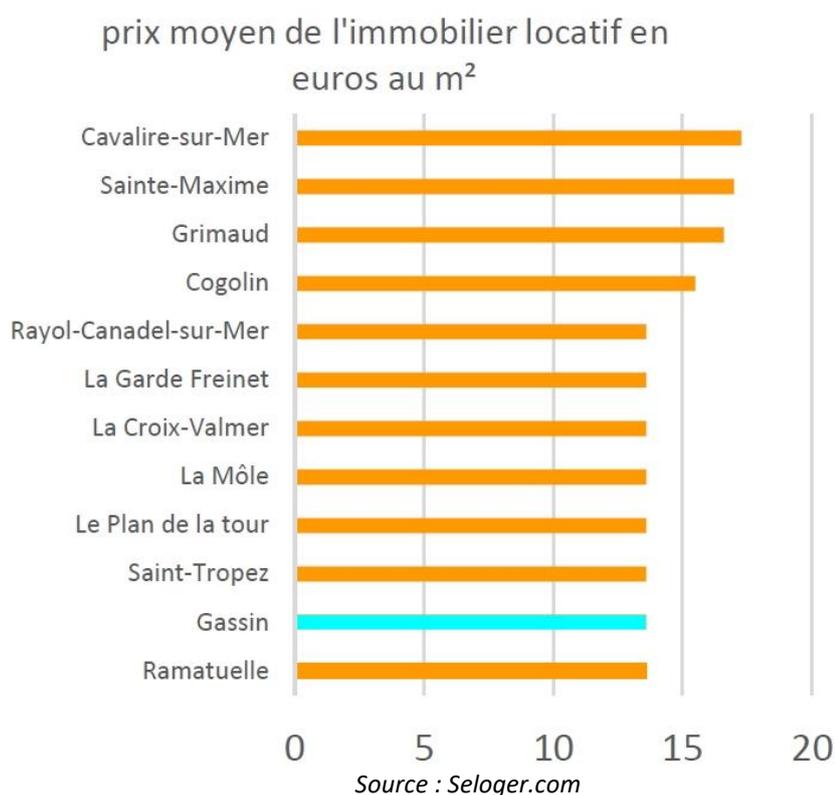
Depuis ces 10 dernières années, le taux de locataires est en baisse (27,8 % en 2017), tout comme celui de personnes logées gratuitement (12,3 %). Le taux de population en logement HLM est quant à lui de 6,6%.



Source : Insee, RP2017 exploitation principale, géographie au 01/01/2020

➤ Des loyers élevés pour les locataires

Les prix pratiqués dans le parc locatif privé sont extrêmement élevés ce qui entraîne des taux d'effort importants pour une partie de la population. Cette situation est d'autant plus préoccupante que les difficultés d'accès au parc social sont particulièrement marquées en raison d'une faible présence de l'offre sociale et d'un faible taux de rotation dans ce parc.



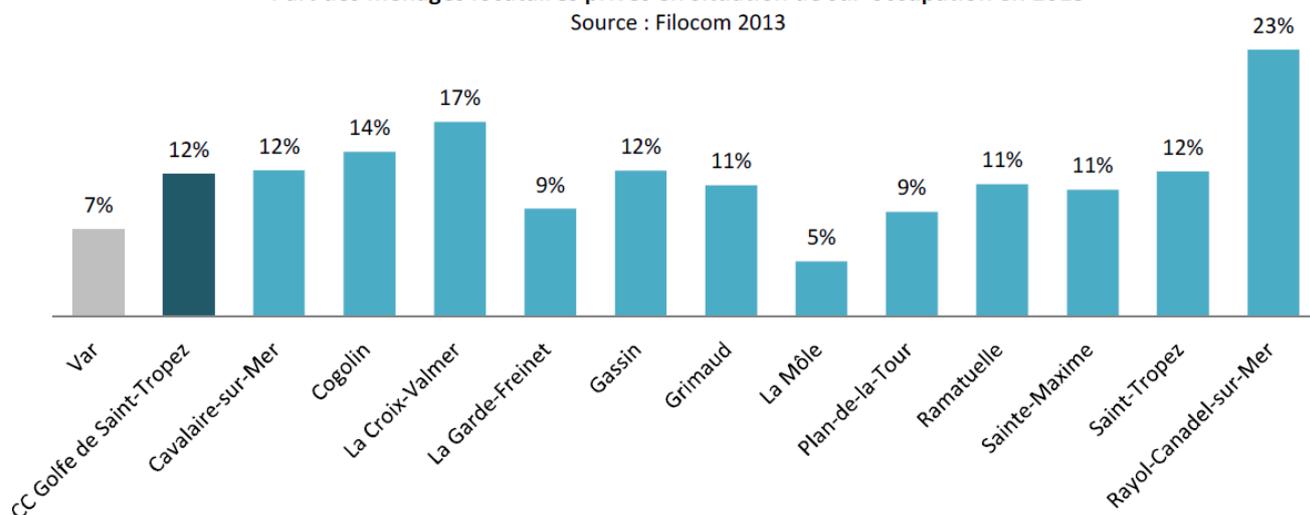
➤ Des logements suroccupés

Les situations de suroccupation sont également très présentes dans le territoire, notamment dans le parc locatif privé, car une partie des locataires ne peut assumer le loyer d'un logement plus grand.

L'absence de logements à loyer abordable entraîne également des situations de mal-logement car les ménages n'ont d'autre choix que de se loger dans des logements dégradés ou dans locaux initialement non destinés à de l'habitation.

Part des ménages locataires privés en situation de sur-occupation en 2013

Source : Filocom 2013



2. Parc social

➤ Un nombre de logements sociaux en hausse mais qui reste insuffisant

Avec la construction du lotissement « Les Jardins de la Vernatelle », dont l'entrée dans les lieux s'est déroulée au 1^{er} semestre 2019, **la commune comptabilise 132 logements sociaux**, répartis ainsi :

Résidence	Nombre total de logements	T1	T2	T3	T4	T5
Hameau du Gaï (Var Habitat)	40	0	3	18	17	2
L'Alartane (Var Habitat)	18	0	3	10	5	0
Logis Familial	24	3	6	8	7	0
Le Neptune (Var Habitat)	30	0	11	14	3	2
Les Jardins de la Vernatelle (SFHE)	20	0	3	13	3	1
Total	132	3	26	63	35	5



Le nombre de logements dont la commune est réservataire est de :

Résidence	Nombre total Mairie	T1	T2	T3	T4	T5
Les Jardins de la Vernatelle (SFHE)	2	0	0	1	1	0
Le Neptune (Var Habitat)	11	0	4	6	0	1
Hameau du Gaï (Var Habitat)	6	0	1	2	3	0
L'Alartane (Var Habitat)	7 (dont 1 commerce)	0	1	4	1	0
Logis Familial	Non réservés : 23	3	6	7	7	0



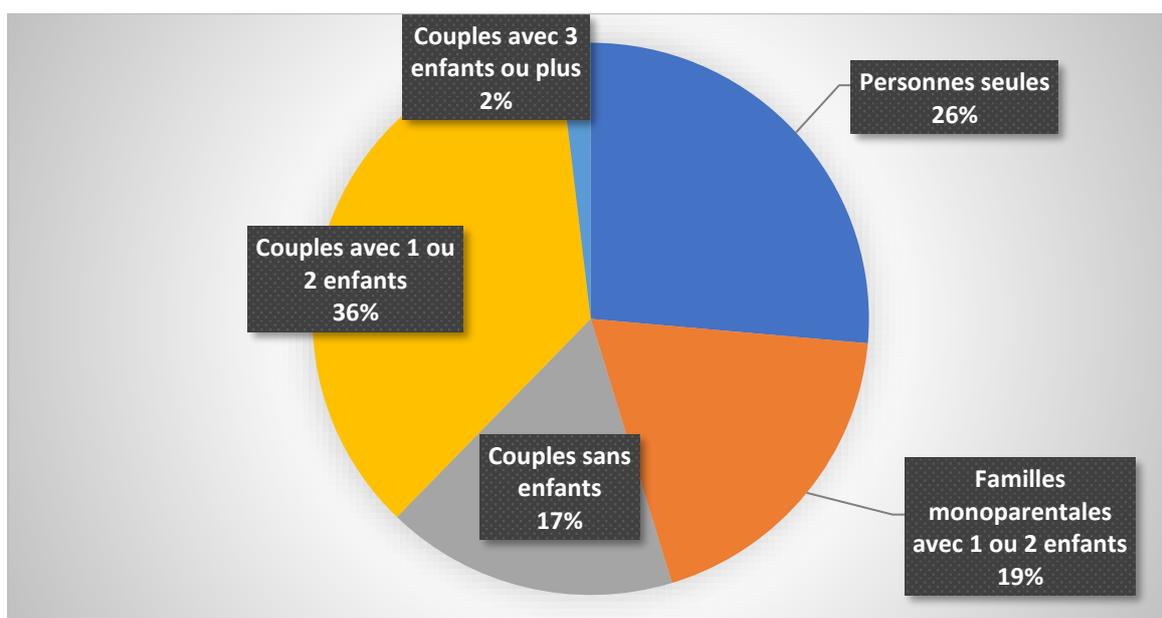
➤ Des types de logements en inadéquation avec la composition des foyers

En ce qui concerne **les logements de Var Habitat en 2017** (Hameau du Gaï et l'Alartane), 53 foyers ont répondu à l'enquête sur l'occupation des logements locatifs sociaux.

L'étude de cette enquête fournie par la Préfecture du Var (*enquête OPS 2016*) donne les résultats suivants :

Population de ces logements :

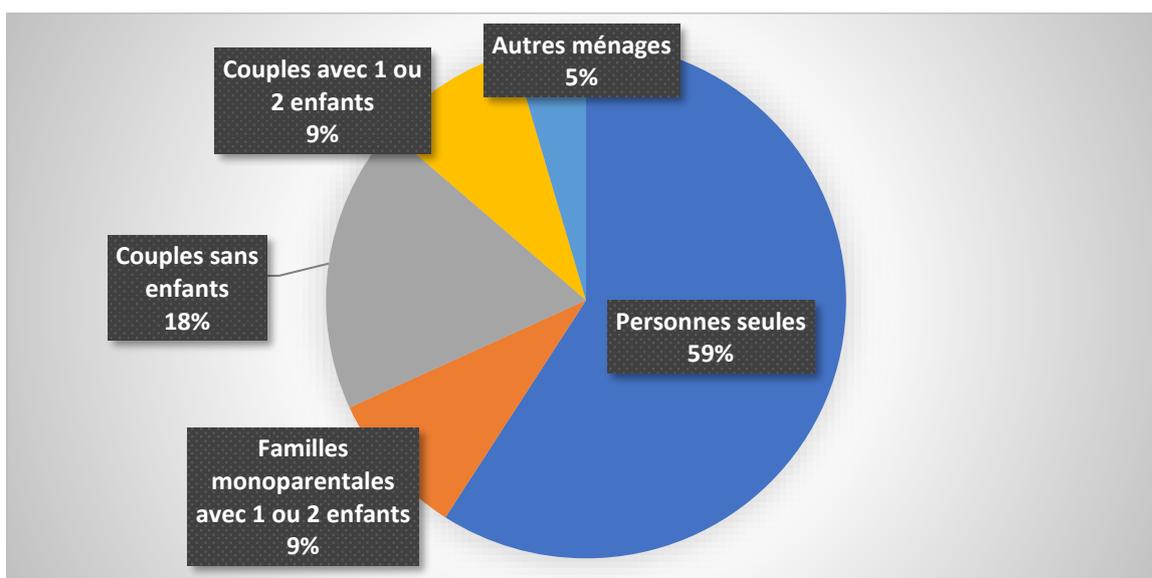
Type de ménages	Nombre
Personnes seules	14
Familles monoparentales avec 1 ou 2 enfants	10
Couples sans enfants	9
Couples avec 1 ou 2 enfants	19
Couples avec 3 enfants ou plus	1



On dénombre 14 personnes seules alors qu'il n'y a aucun T1 et 6 T2 sur ces résidences.

Pour le Logis Familial Varois, 22 ménages ont répondu à l'enquête sur l'occupation des logements locatifs sociaux :

Type de ménages	Nombre
Personnes seules	13
Familles monoparentales avec 1 ou 2 enfants	2
Couples sans enfants	4
Couples avec 1 ou 2 enfants	2
Autres ménages	1



On dénombre 13 personnes seules pour 3 T1 et 6 T2 sur cette résidence.

➤ De longues listes d'attente

Le nombre de foyers en liste d'attente pour un logement sur Gassin était, au 5 octobre 2020 de 763 (sources SNE), tout type de logement confondu. Ces demandes proviennent presque essentiellement du Golfe de Saint-Tropez.

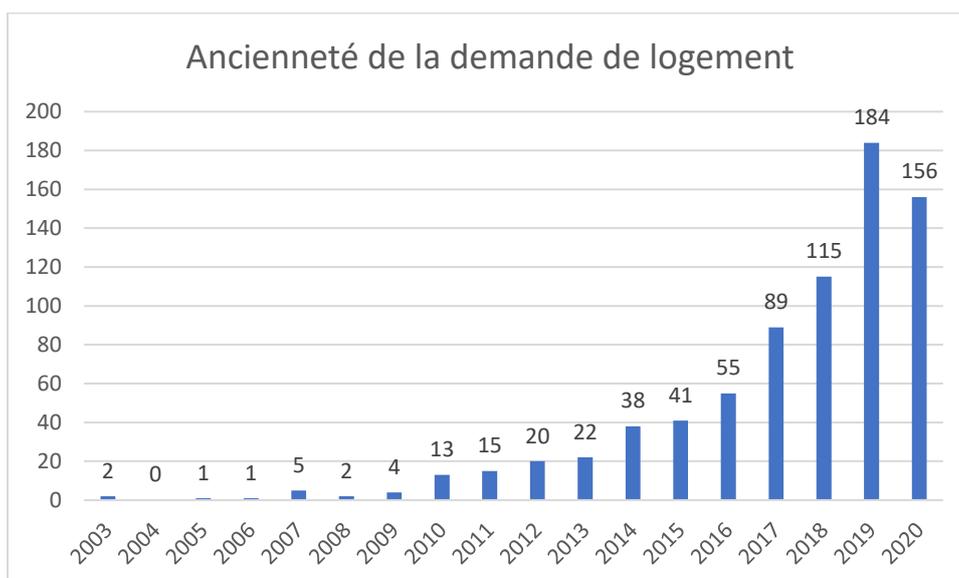
	GASSIN
Type 1	98
Type 2	354
Type 3	425
Type 4	298
Type 5	91
Type 6 et plus	23
Somme :	1 289

Source SNE (Système d'enregistrement national des demandes de logements locatifs sociaux)

Cette liste est classée par type de logement souhaité.

Notez que, pour une personne ayant demandé un logement de type 3 ou de type 4, elle apparaîtra dans les demandeurs en attente pour un type 3 et dans les demandeurs en attente pour un type 4, d'où le total de 1289 alors qu'il s'agit en réalité de 763 foyers.

Les plus anciennes demandes en attente datent de 2003.



Le diagnostic du PLH (Programme Local de l'Habitat) de la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez fait état au 31 décembre 2014 de 83 foyers gassinois en attente d'un logement social.

	Ensemble des demandes connues	Propriétaire occupant	Locataire HLM	Locataire parc privé et sous location	Logement de fonction et logés gratuits	Chez un tiers (famille, particulier)	Structure d'hébergement	Sans domicile propre (camping, squat, sans abri)
Var	27 401	2%	22%	47%	4%	19%	2%	2%
GOLFE DE SAINT TROPEZ	1 710	3%	13%	51%	7%	21%	1%	3%
<i>Cavalaire-sur-Mer</i>	190	3%	17%	50%	11%	17%	1%	1%
<i>Coqolin</i>	265	5%	15%	49%	3%	22%	2%	5%
<i>La Croix-Valmer</i>	80	1%	15%	49%	8%	24%	1%	1%
<i>La Garde-Freinet</i>	12	0%	17%	42%	8%	25%	0%	8%
<i>Gassin</i>	83	4%	23%	48%	6%	16%	1%	2%
<i>Grimaud</i>	172	3%	11%	39%	9%	30%	2%	6%
<i>La Môle</i>	10	20%	40%	20%	10%	10%	0%	0%
<i>Plan-de-la-Tour</i>	23	0%	13%	65%	0%	22%	0%	0%
<i>Ramatuelle</i>	22	9%	9%	36%	14%	14%	5%	14%
<i>Sainte-Maxime</i>	465	3%	15%	52%	6%	20%	1%	3%
<i>Saint-Tropez</i>	384	2%	6%	61%	9%	19%	0%	2%
<i>Rayol-Canadel-sur-Mer</i>	4	0%	0%	50%	25%	25%	0%	0%

Source : DDTM83, demandes locatives sociales au 31 Décembre 2014

➤ Recours DALO

Le DALO (Droit au Logement Opposable) permet aux personnes mal logées d'être reconnues prioritaires afin de faire valoir leur droit à un logement ou un hébergement digne. Pour être

reconnu DALO, il faut déposer un dossier devant la commission de médiation de la Préfecture.

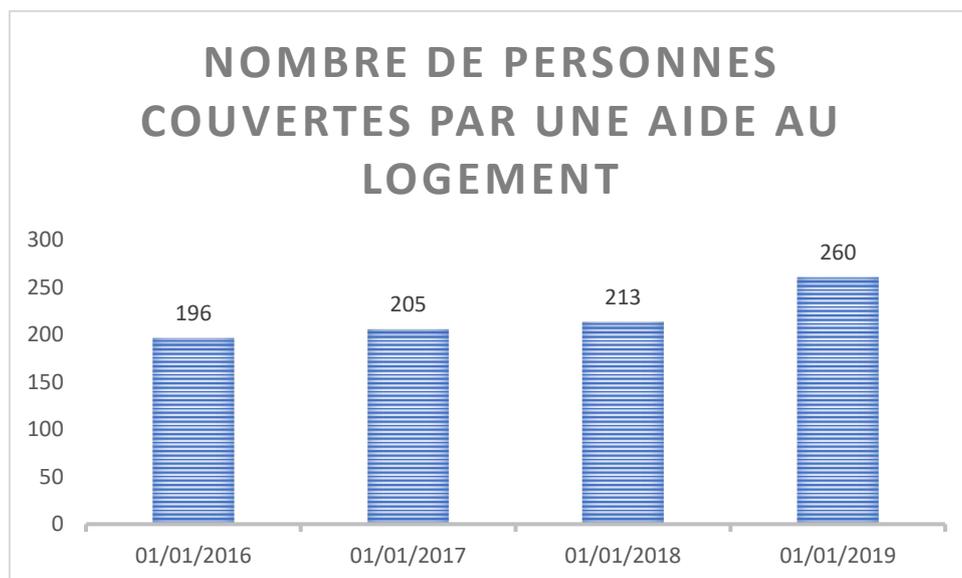
Pour l'année 2019, 6 personnes domiciliées à Gassin ont déposé un recours DALO auprès de la Préfecture du Var. 4 ont été rejetés et 2 ont été reconnues DALO.

En 2020, 2 ménages ont été reconnus prioritaires. (Source Préfecture du Var DDCS SHAL).

Enfin, au 31 décembre 2020, 3 ménages DALO, domiciliés sur Gassin restaient à reloger (T1 ou T2/ T2 et T3) (Source : Préfecture du Var).

3. Bénéficiaires d'aide au logement

Par ailleurs, le nombre de bénéficiaires d'allocation logement de la CAF (tous types confondus : ALF, ALS et APL) est en constante augmentation au cours de ces dernières années. **Au 31 décembre 2019, 260 personnes percevaient une de ces aides.**



Source : CAF data

4. Logements indignes/insalubres

Le Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne (PDLHI) n'a reçu aucun signalement de logement indigne sur la commune en 2018, 2019 et 2020.

Le PDLHI a vocation à assurer la mise en œuvre de la politique prioritaire de l'Etat en matière de lutte contre l'habitat indigne, en partenariat avec le Département du Var, l'Agence Régionale de Santé, la Caisse d'Allocations Familiales, la Mutualité Sociale Agricole et l'Agence Départementale d'Information sur le logement.

Il constitue un outil d'intervention : repérage, enregistrement et traitement des situations, sensibilisation et prévention.

Qu'est-ce que l'habitat indigne ?

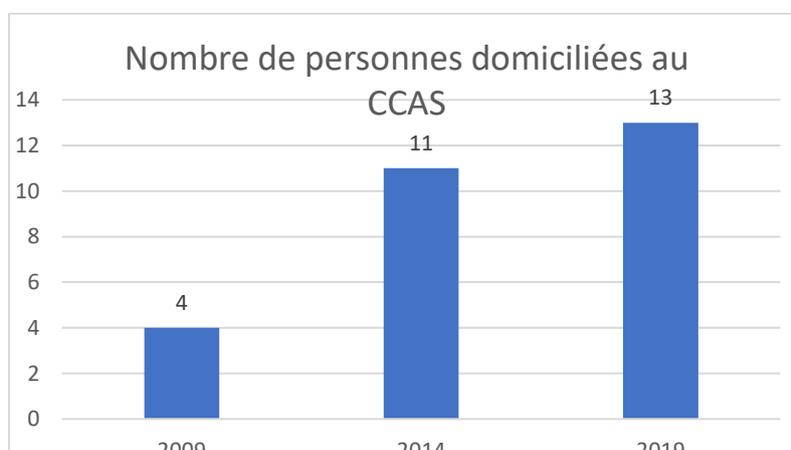
La Loi de Mobilisation pour le Logement et la lutte contre les Exclusions du 25 mars 2009 en donne une définition, codifiée à l'article 4 de la loi du 31 mai 1990 :

"Constituent un habitat indigne les locaux ou installations utilisés aux fins d'habitation et impropres par nature à cet usage, ainsi que les logements dont l'état ou celui du bâtiment dans lequel ils sont situés, expose les occupants à des risques manifestes pouvant porter atteinte à leur sécurité physique ou à leur santé".

5. Les chiffres du CCAS

➤ Bénéficiaires d'une domiciliation auprès du CCAS

La domiciliation, appelée également *élection de domicile*, permet à toute personne sans domicile stable ou fixe (SDF) de disposer d'une adresse administrative où recevoir son courrier et faire valoir certains droits et prestations. La domiciliation est accordée pour une durée d'1 an renouvelable. Le CCAS a l'obligation de domicilier les personnes qui entrent dans ce cadre et qui sont installées sur le territoire de la commune.



Source : rapports d'activités du CCAS

En 10 ans, le nombre de personnes domiciliées au CCAS a triplé. **Au 31 décembre 2019, 13 foyers bénéficiaient de cette « boîte à lettres », représentant 250 passages liés à l'activité « courrier », dont 4 nouvelles demandes.**

➤ Nombre de demandes de logements enregistrées par le CCAS

Pour l'année 2019, la commune a enregistré 52 demandes de logements ; un chiffre doublé en 2 ans puisqu'en 2017, elle n'en dénombrait que 23.

CONCLUSION : Une demande de logement social forte, des loyers élevés, un taux de résidences principales en baisse, une faible vacance de logements et une concurrence de la location touristique qui vient diminuer l'offre de location permanente.

IV. ZOOM SUR LES PUBLICS CIBLES



A. Enfance / Jeunesse

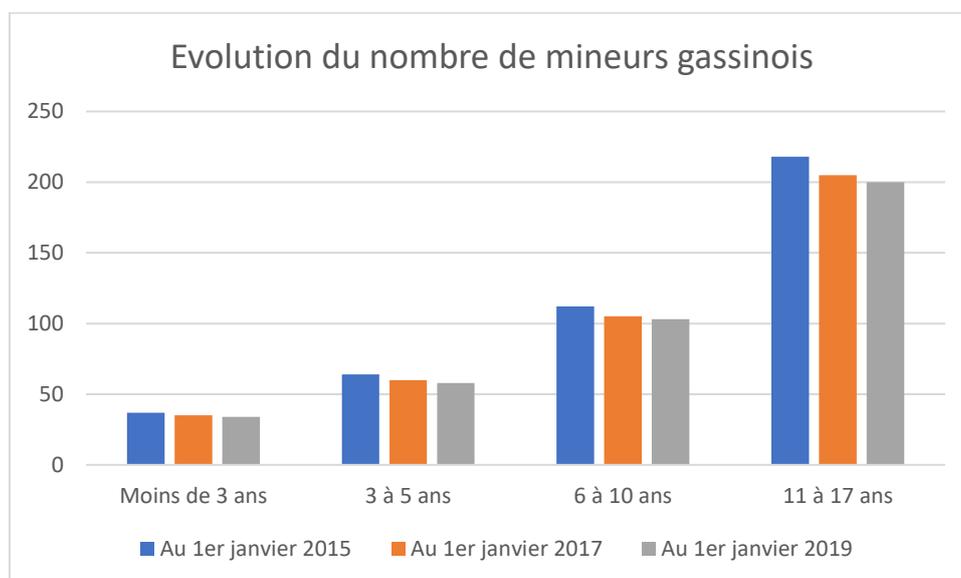
1. Evolution démographique

➤ Un fléchissement du nombre de jeunes

Au cours de ces cinq dernières années, le nombre de mineurs domiciliés à Gassin a baissé, passant de 431 à 395 enfants (soit une évolution de – 8, 35%).

	Moins de 3 ans	3 à 5 ans	6 à 10 ans	11 à 17 ans	Total
Au 1 ^{er} janvier 2015	37	64	112	218	431
Au 1 ^{er} janvier 2017	35	60	105	205	405
Au 1 ^{er} janvier 2019	34	58	103	200	395

Source : INSEE



En comparaison avec l'analyse des besoins sociaux réalisée en 2009, le nombre d'enfants de moins de 3 ans connaît une véritable chute.

2007	2017	2009	2019
98	35	81	34

Soit une baisse approximative de 65% de la population des moins de 3 ans, depuis 2007. Baisse qui avait déjà été annoncée dans l'ABS de 2009.

Au 1er janvier 2019, la composition des familles gassinoises était la suivante :

	Moins de 3 ans	3 à 5 ans	6 à 10 ans	11 à 17 ans	18 à 24 ans	25 ans ou plus	Ensemble
Couple avec enfant(s)	34	53	88	156	39	39	409
Famille monoparentale composée d'un homme avec enfant(s)	0	0	5	20	10	0	34
Famille monoparentale composée d'une femme avec enfant(s)	0	5	10	25	10	10	59
Ensemble	34	58	103	200	59	49	503

Source : Insee, RP2016 exploitation complémentaire, géographie au 01/01/2019.

Sur 395 mineurs, 64 vivaient au sein d'une famille monoparentale (soit un peu plus de 16, 2% des enfants gassinois).

Si l'on prend en compte tous les enfants, y compris les majeurs, ce taux monte à 18,7%. Des taux relativement bas par rapport au niveau national à 28, 1%.



2. Modes de garde et scolarisation

➤ Petite enfance (moins de 3 ans)

Sur la commune de Gassin, on dénombre 3 types de structures d'accueil pour les moins de 3 ans.

Les assistantes maternelles :

Ce sont des professionnelles de la petite enfance qui accueillent jusqu'à 4 enfants mineurs. L'accueil se fait à leurs domiciles ou dans une maison d'assistantes maternelles. Elles doivent obligatoirement avoir été agréées par les services du département.

Sur Gassin, au 2 novembre 2020, **4 assistantes maternelles agréées pouvaient accueillir 13 enfants**, toutes situées le long de la RD 559, entre le collège et la Croix-Valmer.

Les crèches :

La micro-crèche Giorda Bambino (1696 RD 98A à Gassin)

À la différence des crèches traditionnelles, **elle se distingue par son effectif maximal de dix enfants**, tous regroupés en une section unique, peu importe leur âge. La micro-crèche permet un accueil individualisé des enfants, avec une approche plus familiale qu'en crèche traditionnelle

La crèche associative « La Diablerie » (Rue de l'Aire à Gassin)

La **crèche associative**, comme son nom l'indique, est un établissement de loi 1901 spécialisée dans l'accueil de jeunes enfants et gérée par une association. Dans la majorité des cas, la crèche associative est sous la gestion d'une association de parents d'où l'appellation de crèche parentale. « La Diablerie » a un agrément pour 25 enfants.

La commune de Gassin dispose donc d'une capacité d'accueil de 48 enfants (contre 28 en 2009).

➤ Scolarisation

Les structures en lien avec les écoles ont fait l'objet d'un PEdT (Projet Educatif de Territoire) signé par la Mairie, le Préfet, la CAF et le représentant de l'Education Nationale. Il s'agit d'un projet conçu dans l'intérêt de l'enfant. C'est un cadre qui permet à l'ensemble des acteurs éducatifs de coordonner leurs actions de manière à respecter au mieux les rythmes, les besoins et les aspirations de chaque enfant. En effet, la diversité des acteurs et des situations pédagogiques multiplie les possibilités pour les enfants de s'épanouir en acquérant différents savoirs, savoir-faire et savoir être.

Education	Accueils Enfance
Ecole maternelle « Espélidou »	Périscolaire du matin et du soir
Ecole élémentaire de Gassin	Accueil du mercredi « mercredis loisirs»
Collège Victor Hugo	ACM sans hébergement vacances scolaires

Lycée du Golfe	
----------------	--

Au 1^{er} janvier 2019, les établissements scolaires de la commune accueillent 2139 élèves, tous niveaux confondus.

Nom de l'école	Type	Nombre de classes	Nombre d'élèves 2017/2018	Nombres d'élèves 2018/2019	Prévision 2019/2020
Ecole Maternelle Espéridou	Maternelle	3	76	69	84
Niveaux					
Petite section			27	20	30
Moyenne section			22	27	23
Grande section			27	22	31
Ecole élémentaire	Elémentaire	6	155	139	124
Niveaux					
CP			34	20	19
CE1			28	32	20
CE2			31	24	31
CM1			36	30	23
CM2			26	33	31
Collège Victor Hugo	Collège	De la 6^{ème} à la 3^{ème}		581	
Lycée du Golfe	Lycée	De la 2^{nde} à la terminale (classes générales et professionnelles)		1350	

(Extrait du PEDT commune de Gassin)

La commune de Gassin a la chance de posséder sur son territoire, des structures scolaires pour toutes les tranches d'âges. Le collège et le lycée regroupent également les élèves des communes environnantes. Ainsi, 124 gassinois sont inscrits au collège et 84 au Lycée du Golfe (et 15 dans d'autres lycées du Var).

A noter, que pour les classes de primaire : 21 enfants gassinois sont inscrits dans des écoles publiques extérieures à la commune et 32 dans des écoles privées. Deux enfants sont scolarisés dans les écoles Montessori (1 élémentaire, 1 maternelle)

Par ailleurs, près de 12 % des enfants inscrits en maternelle ou en élémentaire proviennent de communes avoisinantes et bénéficient de dérogations pour suivre leur scolarité à Gassin.

Depuis la rentrée 2020, une 4ème classe de maternelle a été ouverte :

Nom de l'école	Type	Nombre de classes	Nombre d'élèves 2020/2021
Ecole Maternelle Espéridou	Maternelle	4	90
Niveaux			
Petite section			22
Petite/Moyenne section			23
Moyenne/Grande section			22
Grande section			23
Ecole élémentaire	Elémentaire	6	134
Niveaux			
2 CP			38
CE1			19
CE2			21
CM1			34
CM2			22

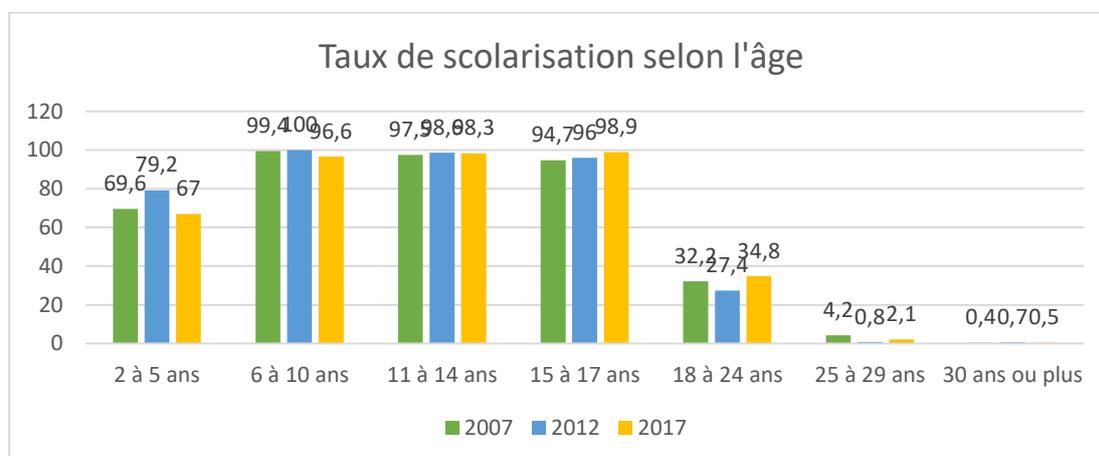
Des chiffres en baisse depuis plusieurs années sur l'élémentaire, mais en hausse sur la maternelle.

A noter également, deux élèves de collège poursuivant leur scolarité à domicile et pour lesquels une enquête sur l'instruction à domicile a été réalisée par les services municipaux.

➤ Taux de scolarisation

Au cours des 10 dernières années, le taux de scolarisation des enfants a augmenté, sauf sur la tranche des 6 à 10 ans.

Pour les 2 à 5 ans, l'instruction est devenue obligatoire à 3 ans à la rentrée 2019. Les chiffres ci-dessous ne tiennent donc pas compte de cette obligation.



Sources : Insee, RP2007, RP2012 et RP2017, exploitations principales, géographie au 01/01/2020.

➤ Les enfants porteurs de handicap ou de PAI

Les enfants porteurs de handicap sont accueillis au sein des écoles, des structures périscolaires et extrascolaires de la commune. Sur les structures périscolaires et extrascolaires les enfants sont inclus au collectif. Cet accueil spécifique se traduit en amont par une rencontre avec les parents et l'enfant afin de déterminer les conditions et possibilités d'accessibilité.

Dans le cadre des PAI médicaux ou alimentaires, sur demande de la famille, la commune valide ces derniers afin de permettre l'accueil de l'enfant sur les temps périscolaires et extrascolaires.

Dans le cadre des PAI alimentaires, le service de restauration scolaire organise les repas individuels lorsque ces derniers nécessitent l'éviction d'allergènes.

La commune de Gassin porte une attention particulière aux enfants accueillis sous PAI. Elle a mis en œuvre une procédure permettant aux différents acteurs en lien avec l'enfant d'avoir les informations nécessaires et suffisantes à la prise en charge de l'enfant. Chaque famille est destinataire d'une fiche listant le référent PAI sur les différents temps périscolaires et extrascolaires. Cela permet de rassurer les familles qui bénéficient ainsi d'un contact privilégié avec les agents communaux.

A la rentrée 2020, 4 élèves de l'école élémentaire étaient porteurs d'un PAI (allergie, hémophilie, alimentaire et diabète). Aucun en maternelle.

3. Enfance/Jeunesse

➤ Suivis du service de PMI

Le service de protection maternelle et infantile (PMI) est un service départemental, placé sous l'autorité du président du conseil départemental et chargé d'assurer la protection sanitaire de la mère et de l'enfant.

Il organise notamment des consultations et des actions médico-sociales de prévention et de suivi en faveur des femmes enceintes, des parents et des enfants de moins de 6 ans, ainsi que des activités de planification familiale et d'éducation familiale. Il joue également un rôle essentiel en matière d'accueil des jeunes enfants : instruction des demandes d'agrément des assistantes maternelles, réalisation d'actions de formation ; surveillance et contrôle des assistantes maternelles ainsi que des établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans. Il participe, enfin, aux actions de prévention et de prise en charge des mineurs en danger.

En 2019, la PMI a effectué un suivi de 2 familles (1 enfant chacune).

De janvier à novembre 2020, 3 familles (1 enfant par famille) ont déjà fait l'objet d'un suivi. (Source : service de PMI du Département)

Ces suivis restent à la marge, mais ils ont tendance à augmenter.

➤ Suivis judiciaires

Au 31 août 2020, 4 familles gassinoises faisaient l'objet d'un suivi émanant d'un jugement du Tribunal.

L'**AEMO** judiciaire est une mesure d'assistance éducative prononcée par le juge des enfants lorsque les détenteurs de l'autorité parentale ne sont plus en mesure de protéger et d'éduquer leur enfant dont la santé, la moralité, la sécurité, les conditions de son éducation ou de son développement sont gravement compromises.

3 familles gassinoises bénéficient de cette mesure, couvrant 6 enfants au total. Cette assistance est exclusivement effectuée par les éducateurs spécialisés de l'Association Départementale du Var pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte (ADSEAAV 83).

LE PEAD : Le service de placement éducatif à domicile

L'accompagnement par les professionnels du service de placement éducatif à domicile (PEAD) relève d'une mesure de protection administrative ou judiciaire alternative à un placement en établissement ou en famille d'accueil. Elle a pour vocation d'éviter la séparation des enfants et de leurs parents.

1 famille gassinoise bénéficie de cet accompagnement par le service de placement éducatif à domicile du Regain aux Arcs-sur-Argens.

➤ La Mission Locale

La Mission Locale de Cogolin : espace d'intervention au service des jeunes. Chaque jeune accueilli bénéficie d'un suivi personnalisé dans le cadre de ses démarches. Les structures d'accueil doivent apporter des réponses aux questions d'emploi, de formation mais aussi sur le logement ou la santé.

Chaque jeune, selon son niveau, ses besoins, ses difficultés peut bénéficier de réponses individualisées pour définir son objectif professionnel et les étapes de sa réalisation, pour établir son projet de formation et l'accomplir, pour accéder à l'emploi et s'y maintenir.

La mission locale intervient dans l'insertion sociale et professionnelle des jeunes dans tous les domaines : orientation, formation, emploi, logement, santé, mobilité, citoyenneté, sports, loisirs, culture et d'accompagnement pour aider les jeunes de 16 à 25 ans à résoudre l'ensemble des problèmes que pose leur insertion sociale et professionnelle.

L'objectif des missions locales est de favoriser la concertation entre les différents partenaires pour construire des actions adaptées aux besoins des jeunes et aux réalités locales.

Entre le 1^{er} et le 31 décembre 2019, la Mission locale de Cogolin a suivi 56 jeunes de Gassin de 16 à 27 ans. (Source : Mission Locale). (28 filles : moyenne d'âges 21 ans et 28 garçons : moyenne d'âges 21, 5 ans).

Ce chiffre est à croiser avec le nombre de jeunes ayant eu un contact avec la Mission Locale (mais pas forcément de suivi) qui est lui de 78 jeunes. Donc, près de 72% des jeunes qui ont eu un contact ont fait l'objet d'un suivi.



	Jeunes en contact	Nouveaux jeunes	Poids nrx jeunes / jeunes en contact	Entretiens, ateliers, informations coll.	Entretiens individuels	Nbr propositions	Nbr propositions / jeune
Cavalaire-sur-Mer	153	42	27%	525	514	1 450	10
Cogolin	437	116	27%	1 665	1 596	4 995	11
Gassin	55	23	42%	173	171	505	9
Grimaud	91	41	45%	309	300	959	10
La Croix-Valmer	92	28	30%	342	328	1 022	11
La Garde-Freinet	41	10	24%	158	153	468	11
La Mole	25	10	40%	94	90	275	11
Le Plan-de-la-Tour	59	32	54%	192	186	669	11
Ramatuelle	20	5	25%	39	37	133	7
Rayol-Canadel-sur-Mer	8	2	25%	32	32	83	10
Saint-Tropez	34	10	29%	96	96	332	10
Sainte-Maxime	231	95	41%	682	657	2 079	9
	1 246	414	33%	4 307	4 160	12 971	10

France DUVAL 73 permanences	311 entretiens
+	
France DUVAL 35 permanences	118 entretiens
+	
Stéphanie MATHON 26 permanences	48 entretiens
+	
Guilhem DITTO 20 permanences	25 entretiens
Stéphane BALASTEGUI 158 permanences	395 entretiens
=	
312 demi-journées décentralisées 897 entretiens	

Action sociale décentralisée :	4 permanences, à Cavalaire et Sainte-Maxime 6 entretiens (concernant 6 jeunes)
---------------------------------------	---

B. Personnes âgées

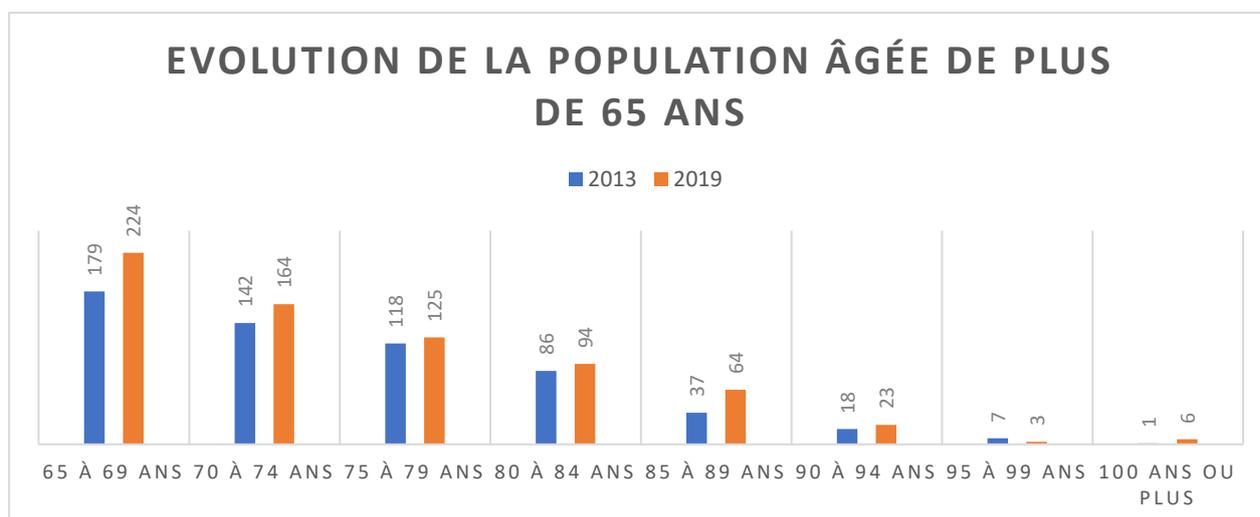


1. Démographie

Le nombre de personnes âgées connaît une hausse constante depuis plusieurs années.

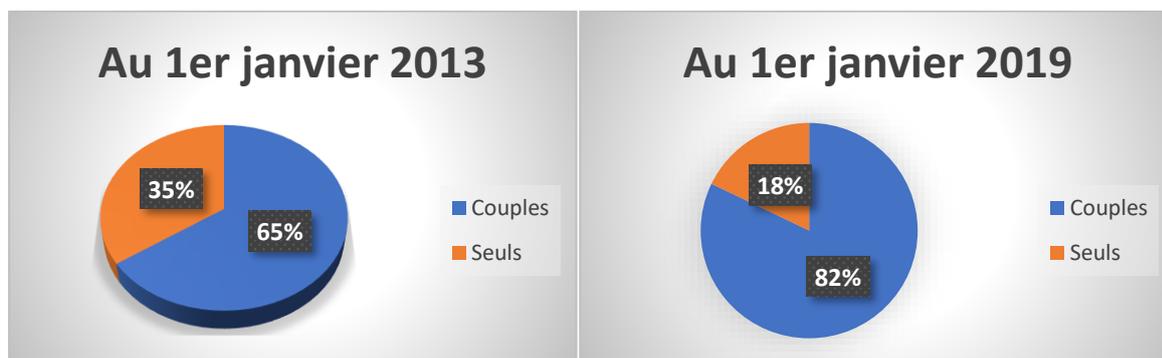
Selon l'INSEE, on dénombrait, en 2013, 588 personnes de plus de 65 ans. Au 1^{er} janvier 2019, ce chiffre est passé à 703, soit une hausse de 19,56%.

La part des plus de 90 ans est passée de 26 personnes à 32, soit une hausse de 23,08%.

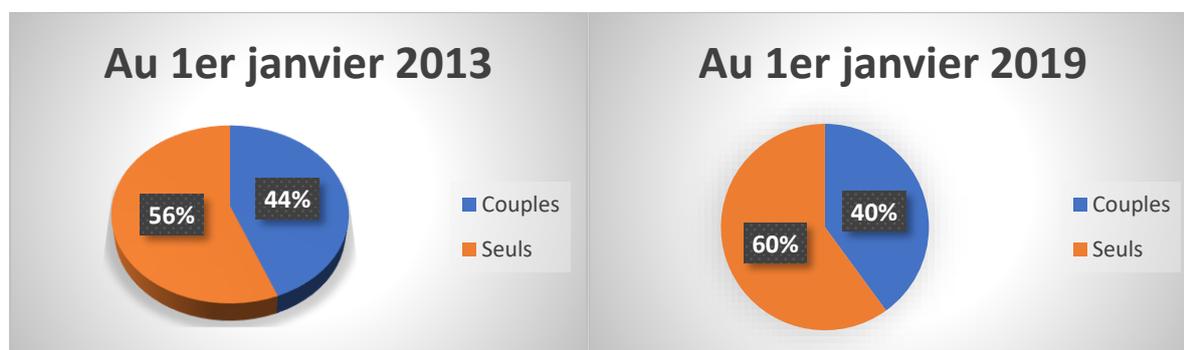


Source : INSEE

Une autre évolution également remarquable est la proportion de personnes entre 65 et 79 ans vivant en couple. Ce pourcentage est passé de 65% en 2013 à 82% en 2019 sur cette tranche d'âge.



A contrario, sur la tranche d'âge des plus de 80 ans, le **pourcentage de personnes vivant en couple est passé de 44 % à 40 %**.



L'isolement des personnes âgées se fait d'avantage sentir chez les femmes de plus de 80 ans. En effet, **au 1^{er} janvier 2019, celles-ci étaient 74% à vivre seules** (contre 35% pour les hommes), représentant 90 personnes.

L'aide au maintien à domicile est donc primordial pour ces personnes.

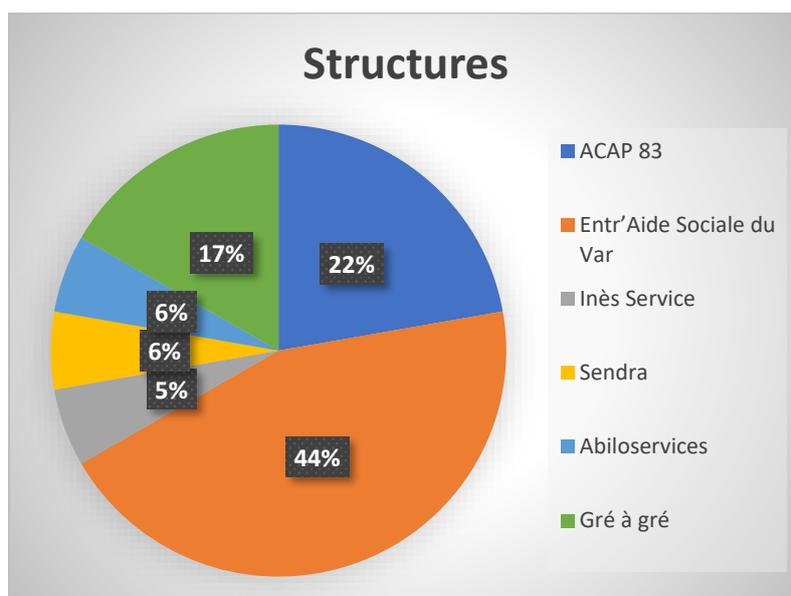
2. Maintien à domicile

➤ Bénéficiaires de l'APA

Au 30 novembre 2020, 18 gassinois bénéficiaient de l'APA à domicile (source : Département du Var). L'APA (allocation personnalisée d'autonomie) à domicile aide à payer les dépenses nécessaires pour rester vivre à domicile malgré la perte d'autonomie. L'APA est versée par le conseil départemental.

Bénéficiaires par structures d'aide à domiciles :

ACAP 83	4
Entr'Aide Sociale du Var	8
Inès Service	1
Sendra	1
Abiloservices	1
Gré à gré	3



Les bénéficiaires de l'APA à domicile se répartissent ainsi :

GIR	Femmes		Hommes	
	Nombre	Moyenne d'âge	Nombre	Moyenne d'âge
GIR 1				
GIR 2	1	92 ans		
GIR 3	4	87 ans et 3 mois	1	75 ans
GIR 4	9	82 ans et 8 mois	3	80 ans et 4 mois

Le GIR (groupe iso-ressources) correspond au niveau de perte d'autonomie d'une personne âgée. Il est calculé à partir de l'évaluation effectuée à l'aide de la grille AGGIR. Il existe 6 GIR : le GIR 1 est le niveau de perte d'autonomie le plus fort et le GIR 6 le plus faible. Seuls les 4 premiers niveaux sont pris en compte pour l'attribution de l'APA.

➤ Portage de repas

Au cours de l'année 2020, **14 gassinois (9 femmes et 5 hommes) ont été bénéficiaires de portages de repas** par l'Association Radeau, moyenne d'âge 82 ans. Parmi eux, certains bénéficient de repas « pauvres en sel », « pauvres en sucre », « pauvres en sel et sucre » et « mixés ».

Les bénéficiaires de ce type de prestation n'étaient que 5 au 1^{er} janvier 2009 (hausse de 180%).

➤ Téléassistance

Il s'agit d'un service d'assistance disponible de jour comme de nuit pour les personnes qui souhaitent rester à leur domicile. Le dispositif apporte bien-être, sérénité et qualité de vie aux personnes fragiles en leur permettant de rester dans leur environnement familial en toute sécurité.

En 2020, **le nombre de bénéficiaires de la téléassistance était de 26 abonnés** (4 hommes, 20 femmes et 2 couples). Ce service est proposé aux gassinois grâce à une convention avec l'association Présence Verte, filiale de la MSA. Leur moyenne d'âge est de 86 ans, avec 4 nouvelles installations en 2020.

En comparaison, au 1^{er} janvier 2009, le nombre de bénéficiaires de la téléassistance était de 15 et une moyenne d'âge de 84 ans, **soit une hausse de plus de 73%**, en un peu plus de 10 ans.

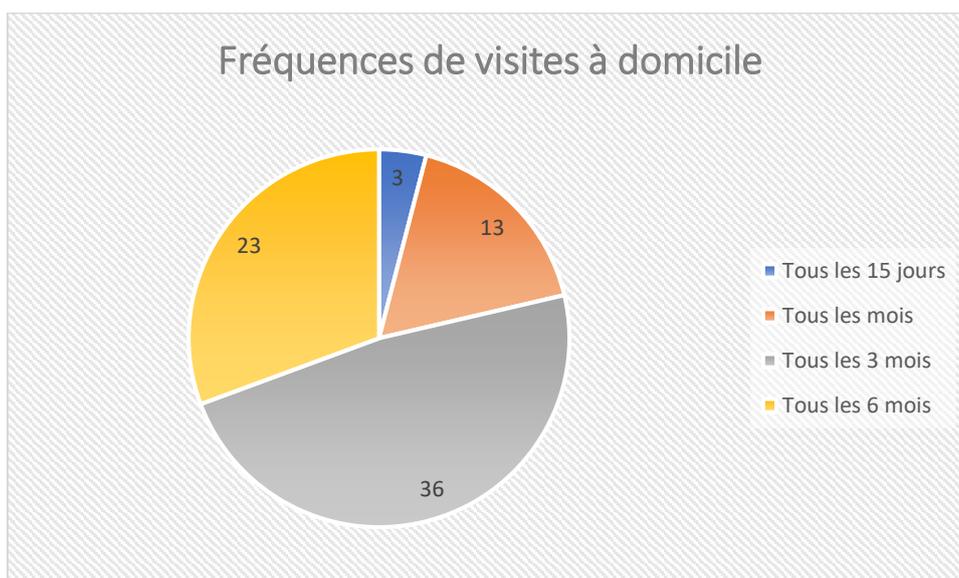
➤ Registre des personnes fragiles/isolées

Au 1^{er} janvier 2009, il y avait 45 foyers inscrits sur le registre du plan canicule de la commune (soit 1, 55 % de la population gassinoise). Celui-ci a été mis en place pour l'été 2004, à la suite de la canicule de 2003.

En 2020, **on dénombre 67 foyers inscrits sur le registre des personnes fragiles/isolées**, soit une hausse de 48,89% depuis le dernier ABS.

➤ Visite à domicile des personnes fragiles

Depuis juin 2015, la commune organise des visites régulières au domicile de certains administrés isolés. **En 2020, ces visites concernent 75 foyers**, répartis sur toute la commune, avec des fréquences de visite qui vont de « tous les 15 jours » à « tous les 6 mois » pour les personnes les moins fragiles.



➤ Navette « courses »

A sa création, en septembre 2007, le service de minibus du village ne devait être que temporaire. En effet, l'épicerie du village étant fermée, ce service devait permettre aux villageois non véhiculés de faire leurs achats de première nécessité à la Foux.

Ce service a perduré, malgré la réouverture de l'épicerie. Ainsi, il s'est avéré qu'en plus d'être un moyen de transport, c'est également un lieu de rencontre qui permet à ses utilisateurs de créer certains liens.

Même si ce service s'adresse en priorité aux personnes âgées, l'utilisation du minibus est également possible pour les personnes sans véhicule du village.

A l'heure actuelle, le minibus fonctionne tous les 15 jours le vendredi matin (hors vacances scolaires). En moyenne, 3 ou 4 personnes l'utilisent régulièrement pour effectuer leurs achats mais aussi pour se rendre à la pharmacie.

Un intérêt qui ne s'est donc pas démenti, malgré la réouverture de l'épicerie.

3. Hébergements

Au 30 novembre 2020, 12 gassinois bénéficiaient de l'APA en établissement (source : Département du Var). L'APA en établissement aide à payer une partie du tarif dépendance en EHPAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes).

Les Agapanthes à La Croix Valmer	3
Les Platanes à Saint-Tropez	2
Le Bois Joli à Cavalaire	1
Les Opalines à Sainte-Maxime	1
La Promenade de Jade à Sainte-Maxime	1
Maison de retraite à Draguignan	2
Maison de retraite à Carqueiranne	1
Maison de retraite à Marseillan (34)	1

Les gassinois restent majoritairement en établissements dans le Golfe de Saint-Tropez. Les plus éloignés se sont rapprochés des membres de leurs familles.

A noter, également une gassinoise à l'USLD qui ne bénéficie pas de l'APA en établissement.

Les bénéficiaires de l'APA en établissement se répartissent ainsi :

GIR	Femmes		Hommes	
	Nombre	Moyenne d'âge	Nombre	Moyenne d'âge
GIR 1				
GIR 2	4	87 ans 1/2	1	80 ans
GIR 3	5	88 ans et 8 mois	1	96 ans
GIR 4			1	84 ans

D'après le PLH de la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez, en 2012, le Golfe de Saint-Tropez comptait 8 établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, soit 526 places autorisées. Le foyer-logement des Tilleuls à Sainte-Maxime dispose lui d'une capacité de 71 places.

	EHPAD	Places en EHPAD
GOLFE DE SAINT TROPEZ	8	526
<i>Cavalaire-sur-Mer</i>	1	80
<i>Cogolin</i>	1	80
<i>La Croix-Valmer</i>	1	55
<i>La Garde-Freinet</i>		
<i>Gassin</i>	1	40
<i>Grimaud</i>	1	42
<i>La Môle</i>		
<i>Plan-de-la-Tour</i>		
<i>Ramatuelle</i>		
<i>Sainte-Maxime</i>	2	168
<i>Saint-Tropez</i>	1	62
<i>Rayol-Canadel-sur-Mer</i>		

Sources : Insee 2012 données complémentaires

Sur Gassin, il s'agit de places en Unité de Soins Longue Durée (USLD) au sein du Pôle de Santé.

Les prix de tels hébergements restent relativement élevés. Le tarif moyen des EHPAD dans le Golfe est de 70 €/ jour pour une chambre simple (sans prise en compte d'une dépendance), soit environ 2100 € par mois.

Nom	Commune	Prix jour - chambre simple sans dépendance (GIR)	Estimation prix mensuel
Résidence Le Bois Joli (EHPAD)	Cavalaire-sur-Mer	85,00 €	2 550,00 €
EHPAD Peirin	Cogolin	60,18 €	1 805,40 €
USLD Pôle de Santé du Golfe de Saint-Tropez	Gassin	55,21 €	1 656,30 €
EHPAD Les Agapanthes	La Croix-Valmer	62,67 €	1 880,10 €
EHPAD Promenades de Jade	Sainte-Maxime	90,00 €	2 700,00 €
EHPAD Les Opalines	Sainte-Maxime	80,50 €	2 415,00 €
EHPAD Les Platanes	Saint-Tropez	59,00 €	1 770,00 €

➤ Secteurs protégés et unités Alzheimer

Sur les 8 établissements, 5 disposent de secteurs protégés ou unités Alzheimer correspondant à un total de 103 places, réparties ainsi :

Les Platanes à Saint-Tropez	16
Les Agapanthes à La Croix Valmer	18
Peirin à Cogolin	14
Les Opalines à Sainte-Maxime	21
Promenade de Jade à Sainte-Maxime	34 (2 unités de 17 places)

Mais, au vu de l'évolution du nombre de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et assimilées, le nombre de places en secteur protégé sera insuffisant dans les prochaines décennies.

CONCLUSION : un nombre de personnes âgées en hausse, une demande de maintien à domicile forte, des placements en hébergements lorsque l'état de santé ne permet plus à la personne âgée de rester seule chez elle et des places limitées en secteurs protégés.

C. Public suivi par les services sociaux (CCAS, UTS, ...)

1. Règles générales

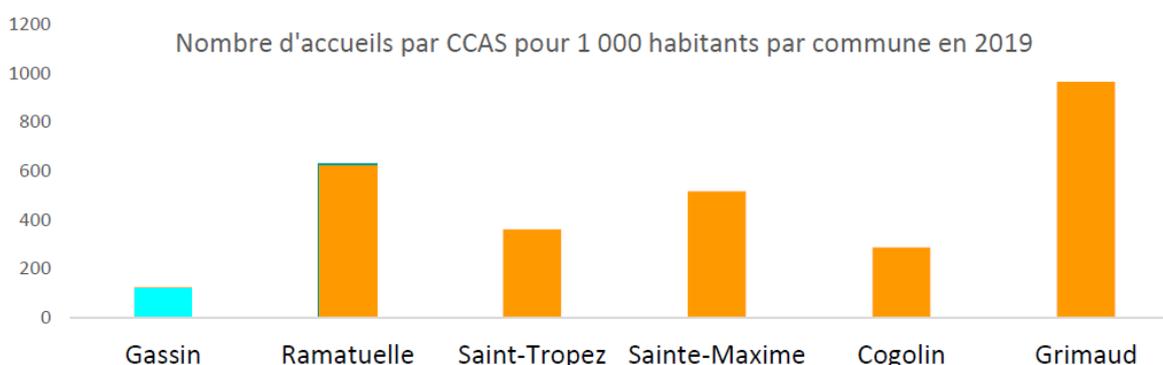
Le CCAS ne dispose pas de local ni d'agent spécifiquement dédié. De ce fait, les administrés sont accueillis dans les locaux de la Mairie, au service population, durant les heures d'ouverture de ce service.

Entre 2016 et 2019, **l'activité du CCAS** est passée de 280 personnes reçues à 314, soit une **hausse de 12,14%**. **Le nombre d'appels** pour le CCAS est lui passé de **372 à 720, soit presque le double**.

En règle générale, il s'agit surtout de demandes d'informations, notamment sur les aides à domicile, les sorties d'hospitalisation.

Contrairement à d'autres, le CCAS de Gassin n'a pas reçu de permanence de partenaire (pas de permanence CPAM, assistante sociale ou autre). La commune n'a pas non plus de convention avec la CAF pour l'instruction des demandes de RSA (les demandeurs effectuent directement leur demande en ligne).

Aussi, en comparaison avec d'autres CCAS du Golfe de Saint-Tropez, le nombre d'accueils réalisés par le CCAS est relativement élevé.



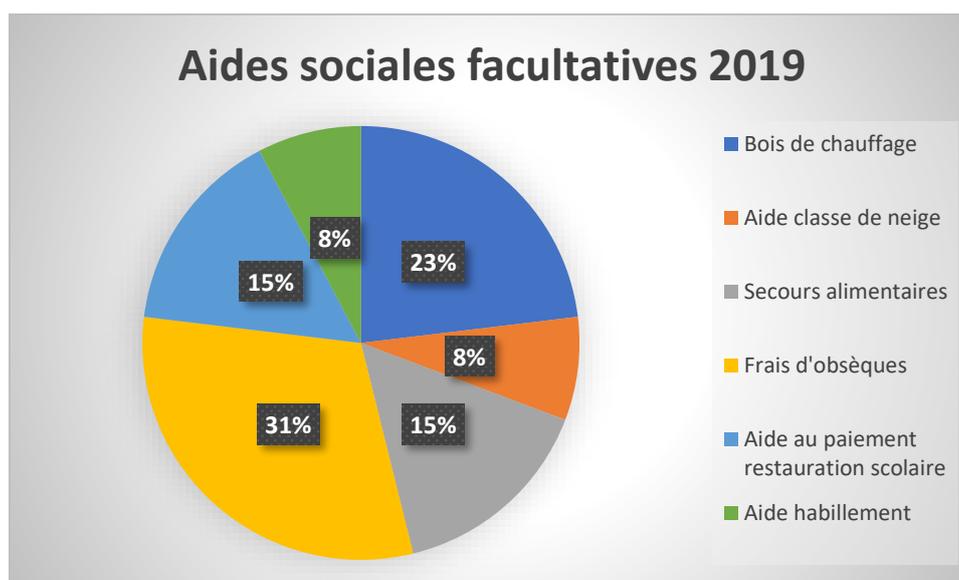
Source : CCAS, RA 2019

Les CCAS ont pour mission d'accompagner l'attribution des aides sociales légales (instruction des dossiers de demande, aide aux démarches administratives...) mais aussi de dispenser des aides sociales facultatives, fruit de la politique d'action sociale de la commune.

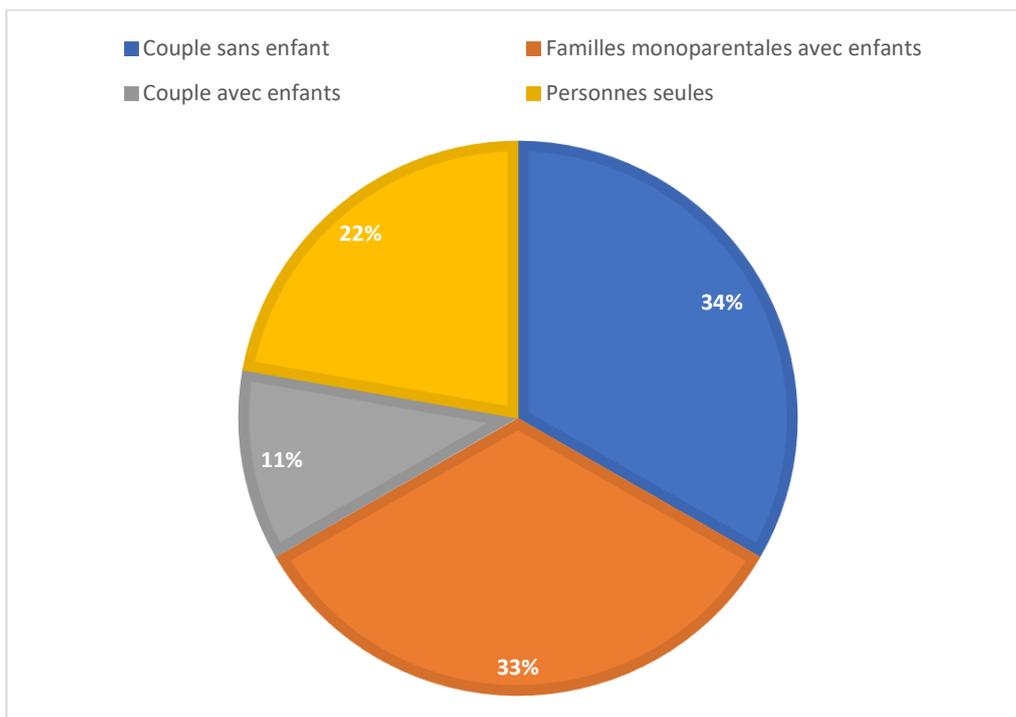
2. Bénéficiaires des aides sociales du CCAS en 2019/2020

En 2019, 11 foyers ont fait l'objet d'aides sociales facultatives de la part du CCAS, pour un montant d'environ 4200 €, représentant 13 demandes réparties ainsi :

Bois de chauffage	3
Aide classe de neige	1
Secours alimentaires	2
Frais d'obsèques	4
Aide au paiement restauration scolaire	2
Aide habillement	1



Si l'on exclut, la prise en charge des frais d'obsèques d'indigents, les demandeurs des aides sociales facultatives se répartissent ainsi :



A noter que pour les familles monoparentales avec enfants, 3 familles sont concernées et les enfants vivent à chaque fois avec leurs pères.

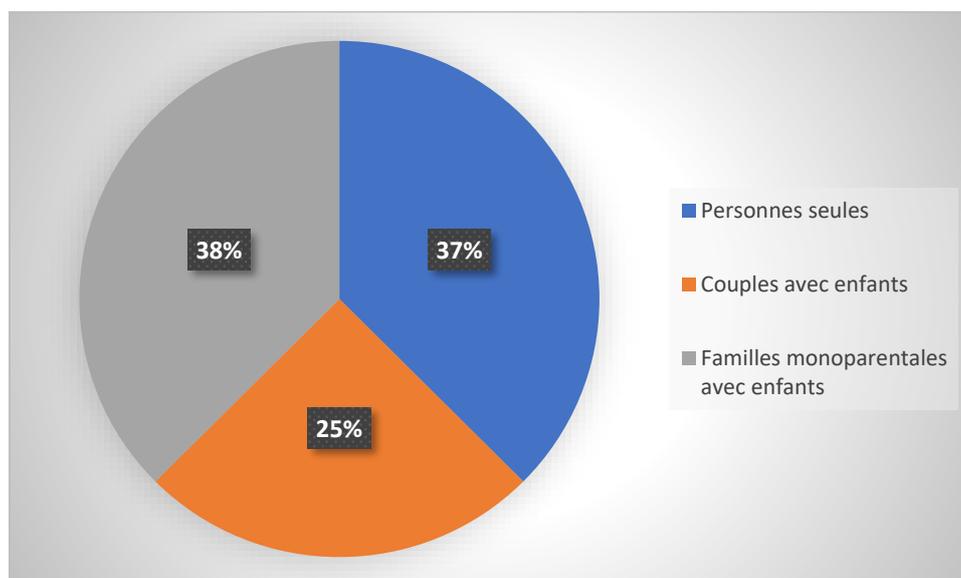
En 2020, 8 foyers ont fait l'objet d'aides sociales facultatives de la part du CCAS, pour un montant de 3340,05 €, représentant 15 demandes réparties ainsi :

Secours alimentaires	12
Aide au paiement restauration scolaire	2
Frais de loyer	1

La période de confinement en raison de la COVID 19 est à l'origine de 7 de ces demandes.



Les demandeurs des aides sociales facultatives se répartissent ainsi :



3. Public suivi par les services sociaux du Département (UTS)

➤ L'UTS (Unité Territoriale Sociale) du Golfe de Saint-Tropez

Le Conseil départemental du Var s'est engagé à renforcer la prévention des exclusions par un accompagnement de proximité favorisant l'autonomie des personnes. Sur l'ensemble du Département, la politique sociale du Département du Var est mise en œuvre par les équipes sociales des Unités Territoriales Sociales (UTS).

Onze UTS réparties sur le territoire varois assurent l'accueil, l'orientation et l'accompagnement des personnes qui rencontrent des difficultés sociales ou en situation de précarité et d'exclusion.

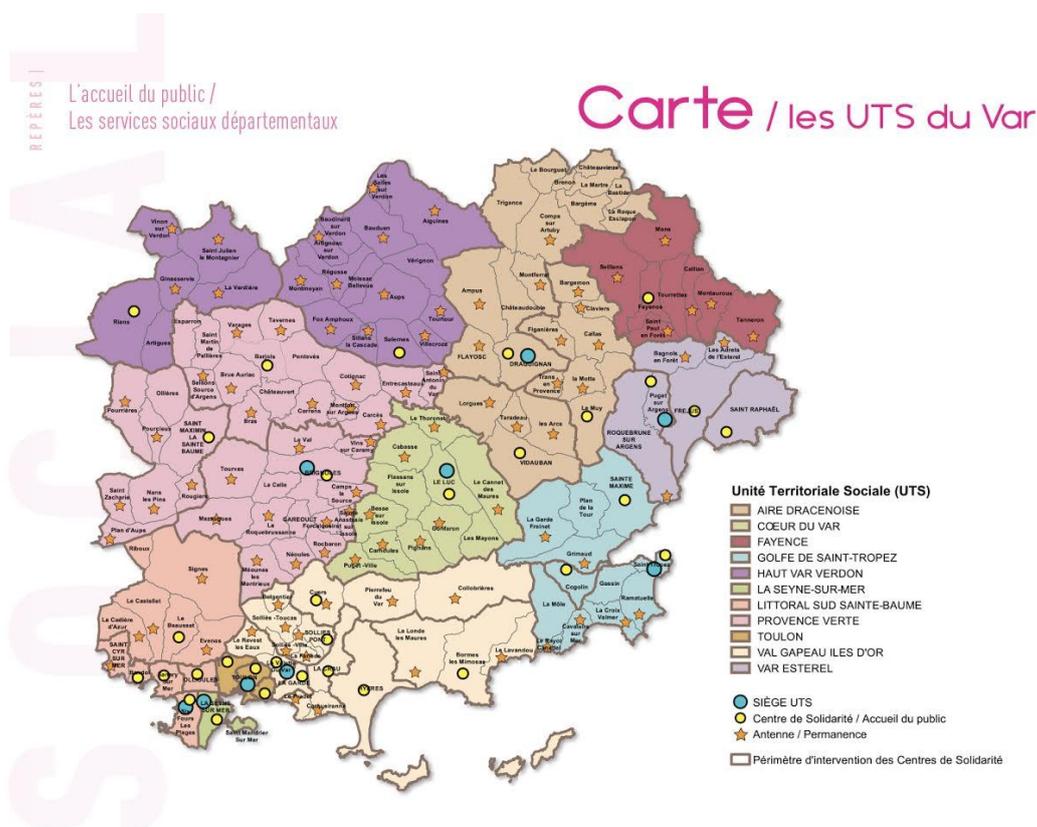
L'accueil dispensé dans les UTS permet l'accès aux droits des publics fragiles, dans le cadre des dispositifs d'aide sociale, légaux et extra-légaux, pour apporter aides et secours aux personnes en difficulté.

Ainsi, tout varois peut s'adresser aux UTS, afin d'être reçu par un travailleur social sur un centre de solidarité ou une des nombreuses antennes sociales, selon sa commune de résidence.

Un entretien pourra être proposé à toutes les personnes qui se présentent auprès des services sociaux départementaux. Pour une prise en compte rapide de la demande, un premier accueil pourra être assuré par une secrétaire médico-sociale. Selon la nature et l'urgence, une réponse sera apportée le jour-même ou une orientation sera proposée vers un travailleur social, autrement dit par une assistante sociale.

Après évaluation de la situation, le travailleur social construira un plan d'accompagnement social avec les personnes qui en font la demande, en vue d'élaborer les réponses adaptées à chacune des difficultés repérées. Plusieurs dispositifs peuvent être mobilisés : aides aux démarches administratives, médiation avec les institutions, aides éducatives, mesures d'aide à la gestion du budget, attributions d'aides financières exceptionnelles, mobilisation des dispositifs pour l'accès ou le maintien dans le logement...L'ensemble de ces dispositifs est inscrit au règlement départemental de l'aide sociale.

Au travers de l'action quotidienne des UTS, le Département contribue, au plus près des besoins de la population et des territoires, à la lutte contre les facteurs d'exclusion et au maintien de la cohésion sociale.



Le siège de l'UTS du Golfe de Saint-Tropez se situe sur Sainte-Maxime. Néanmoins, les demandeurs peuvent être reçus sur rendez-vous au Centre de Solidarités de Cogolin.

➤ Les chiffres départementaux du social à Gassin

Pour l'année 2019, comme pour l'année 2020, les services de l'UTS ont suivi une moyenne de 60 personnes (ou foyers) de la commune (Source : UTS du Golfe de Saint-Tropez).

A travers ce suivi, des mesures financières ou en faveur du logement ont été mises en place pour certains demandeurs.

En 2019, 10 foyers ont bénéficié d'aides financières et 5 d'aides en faveur du logement.

Pour 2020, ce sont 14 foyers qui ont bénéficié d'aides financières et 9 d'aides en faveur du logement.

Des chiffres en hausse, tout comme le montant des aides allouées par le Département
(Source : Département du Var – Direction des Solutions Numériques – AID FIN).

2019 :

GASSIN

MESURES FINANCIERES

Type d'aide	Nombre de bénéficiaires	Nombre de familles	Montant décidé
Allocation mensuelle central ASE	5	2	726,00 €
Secours d'urgence en UTS	4	4	280,00 €
Secours d'urgence FAJ	1	1	100,00 €
		Total	1 106,00 €

MESURES FSL

Type d'aide	Nombre de bénéficiaires	Nombre de familles	Montant décidé
Accompagnement social lié au logement	4	4	0,00 €
Fonds de Solidarité Energie	1	1	144,07 €
		Total	144,07 €

FAJ : Le fonds d'aide aux jeunes (FAJ) est un ensemble d'aides financières qui s'adresse aux jeunes ayant des difficultés matérielles, des problèmes d'insertion ou des moyens très limités.

Le but de ce dispositif départemental est d'apporter un soutien ponctuel lorsque des aides telles que le RSA ou l'AAH ne peuvent être mobilisées.

2020 :

GASSIN

MESURES FINANCIERES

<i>Type d'aide</i>	<i>Nombre de bénéficiaires</i>	<i>Nombre de familles</i>	<i>Montant décidé</i>
Allocation mensuelle UTS	11	6	1 600,00 €
Secours d'urgence en UTS	3	3	280,00 €
		Total	1 880,00 €

MESURES FSL

<i>Type d'aide</i>	<i>Nombre de bénéficiaires</i>	<i>Nombre de familles</i>	<i>Montant décidé</i>
Accès au logement	2	2	1 060,19 €
Accompagnement social lié au logement	4	4	0,00 €
Fonds de Solidarité Energie	2	2	188,81 €
Maintien dans le logement	1	1	2 055,90 €
		Total	3 304,90 €

Conclusion : des demandes de plus en plus nombreuses, pour des montants en hausse et qui concernent en grande partie, pour les services du département, des problématiques liées au logement.